



Plan Climat Air Énergie Territorial

du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Programme d'actions



Sommaire

Sommaire	3
Sigles et abréviations	6
Préambule	8
Aide à la lecture des fiches d'actions	9
Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie.....	10
Objectif 1 : Développer des solutions limitant le besoin en déplacements	11
Accompagner le développement du télétravail et des espaces de coworking.....	11
Développer les dispositifs et les outils de mobilités sur le territoire grâce à la présence d'un référent mobilité et d'une plateforme informatique.....	13
Objectif 2 : Encourager les déplacements en transports en commun et en modes actifs	15
Établir un diagnostic de l'offre actuelle et des besoins des habitants	15
Assurer la présence d'une offre de transport à la demande.....	16
Faire émerger une offre de transports collectifs vers les gares empruntées par les habitants du Pays.....	17
Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables prioritairement sur les axes stratégiques et mettre en place d'autres aménagements sécurisés	19
Objectif 3 : Développer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop sécurisé sur le territoire	21
Accompagner le déploiement d'une offre de navettes vers les zones d'activités	21
Déployer un programme d'offre d'autostop sécurisé.....	23
Accompagner les collectivités à l'achat de véhicules partagés	24
Objectif 4 : Anticiper le développement des véhicules plus écologiques.....	26
Accompagner le développement de stations BioGNV	26
Poursuivre l'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques	28
Favoriser l'achat de véhicules électriques par les collectivités	30
Orientation 2 : Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales.....	31
Objectif 5 : Accompagner le développement des EnR	32
Réaliser un diagnostic lié aux EnR	32
Faire connaître et anticiper l'arrivée de l'H ₂	34
Développer une stratégie commune concernant la méthanisation	35
Établir un dialogue avec les habitants et les collectivités locales du territoire	37
Développer les compétences et l'emploi local en lien avec les EnR	38
Objectif 6 : Déployer les réseaux de chaleur	39
Sensibiliser les chefs d'entreprises et les élus aux EnR et faire connaître le COT EnR.....	39

Identifier et réaliser des études pour changer les systèmes de chauffage non performants ou fortement émetteurs des bâtiments publics	41
Accompagner le développement d'un projet récupérant la chaleur fatale.....	43
Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments	44
Objectif 7 : Agir sur le patrimoine et via les compétences des collectivités	45
Maintenir et renforcer le service local d'accompagnement des collectivités.....	45
Favoriser la réalisation d'audits des bâtiments publics.....	47
Accompagner la modernisation des éclairages publics du territoire.....	49
Objectif 8 : Accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets de rénovation....	51
Accompagner les ménages et les bailleurs sociaux (conseil, suivi, financements).....	51
Accompagner les entreprises (conseil, suivi, financements)	53
Permettre la montée en compétence des entreprises	54
Objectif 9 : Privilégier les matériaux biosourcés produits localement et les matériaux de réemploi	56
Aider au développement d'une filière locale de matériaux biosourcés et le savoir-faire associé 56	
Orientation 4 : Entreprendre, consommer et produire localement et durablement	58
Objectif 10 : Relocaliser les filières alimentaires sur le territoire	59
Travailler avec les collectivités locales pour développer l'achat de produits locaux et développer des solutions de proximité pour la restauration collective.....	59
Étudier l'intérêt du développement d'une centrale logistique afin de structurer l'approvisionnement	61
Aider les porteurs de projets à développer des commerces	62
Aider à la mise à disposition de terres agricoles pour les porteurs de projets.....	64
Objectif 11 : Développer la consommation de produits locaux.....	65
Amener les restaurateurs à la rencontre des producteurs	65
Favoriser les outils et évènements de mises en valeur des produits et producteurs locaux	66
Mettre en place des aides destinées aux ménages modestes et à valoir chez les producteurs locaux	67
Orientation 5 : Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone	68
Objectif 12 : Atténuer l'empreinte carbone du secteur agricole et renforcer le potentiel de séquestration du carbone	69
Sensibiliser les agriculteurs à la séquestration du carbone et à ses intérêts.....	69
Promouvoir des pratiques et des matériels limitant les émissions de GES	70
Développer l'éco-pâturage.....	72
Objectif 13 : Des techniques culturelles qui s'adaptent face au changement climatique	73
Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratique	73

Agir sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau via les actions du CTEC	75
Favoriser la diversification des exploitations et des variétés cultivées localement	77
Objectif 14 : Réemployer et valoriser les déchets	78
Organiser la gestion des déchets verts.....	78
Développer la récupération d'objets.....	79
Faire émerger des activités permettant la réparation des objets.....	80
Orientation 6 : Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des Communautés de communes	81
Objectif 15 : Mettre en œuvre et animer le PCAET.....	82
Assurer la cohésion du territoire dans l'animation et le suivi du Plan Climat.....	82
Objectif 16 : Suivre et mettre en œuvre les Bilans Carbone réalisés	83
Accompagner les CC dans la réalisation d'un plan d'actions dans le cadre de leurs Bilans Carbone	83
Engager les collectivités dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions	84
Objectif 17 : Assurer la communication avec les habitants et les acteurs du territoire	85
Sensibiliser, communiquer et associer les habitants et les acteurs du territoire à la démarche du PCAET.....	85

Sigles et abréviations

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ADEME : Agence de la Transition Écologique

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

AFPG : Association Française des Professionnels de la Géothermie

AMRF : Association des Maires Ruraux de France

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage

BGB : Beauce Gâtinais Biogaz

BGV : Beauce Gâtinais Valorisation

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAP : Cultivons l'Avenir du Pithiverais

CC : Communauté de Communes

CCDP : Communauté de Communes du Pithiverais

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPG : Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais

CCPNL : Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

CEE : Certificat d'Économie d'Énergie

CEP : Conseil en Énergie Partagé

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

COT EnR : Contrat d'Objectif Territorial Énergies Renouvelables

CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

CRTE : Contrats de Relance et de Transition Écologique

CTEC : Contrat Territorial « Eau et Climat »

DDT : Direction Départementale des Territoires

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EnR : Énergies Renouvelables

EnR&R : Énergies Renouvelables et de Récupération

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPFLI : Établissement Public Foncier Local Intercommunal

ETP : Emploi Temps Plein

FD CUMA : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

GES : Gaz à Effet de Serre

GIP Recia : Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive

GNV : Gaz Naturel Véhicules

Sigles et abréviations

GPECT : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

GRT : Gestionnaire de Réseau de Transport

MAEC : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques

OCAIP : Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie du Pithiverais

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNRR : Plan National de Relance et de Résilience

PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

RGE : Reconnus Garant de l'Environnement

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEM : Société d'Économie Mixte

SIARJA : Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents

SICAP : Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole de la région de Pithiviers

SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais

TAD : Transport à la Demande

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

THD : Très Haut Débit

UE : Union Européenne

UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

Préambule

Fin 2018, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais initie la démarche du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) après le transfert de la compétence de la part de ses trois Communautés de Communes membres : la CC de la Plaine du Nord Loiret, du Pithiverais et Pithiverais Gâtinais.

Ensemble, le PETR, les intercommunalités ainsi que les acteurs du territoire de manière plus large ont collaboré au développement du document. La première pièce, le diagnostic, est approuvée par les élus du territoire en octobre 2020.

À la suite de quoi, la Commission du PETR, dédiée au PCAET, s'accorde sur la stratégie territoriale à suivre en prenant en compte le rendu de l'enquête numérique. La stratégie sera par la suite approuvée par les élus du territoire lors d'un Comité Syndical en février 2021.

De là, une concertation ouverte à l'ensemble des élus ainsi qu'à une partie des acteurs du territoire s'est organisée sous format d'ateliers. Plus de 70 actions ont été identifiées lors de la première phase. Au terme de la seconde phase, une quarantaine d'actions est retenue et est présentée lors du Comité Syndical de juin, lors duquel la liste des actions est approuvée.

Le PETR souhaite une dernière approbation, cette fois-ci sur l'ensemble des pièces du PCAET dont l'Évaluation Environnementale Stratégique et le dispositif de suivi et d'évaluation, en Comité Syndical.

Lors de l'élaboration du document, il est remarqué que la transition énergétique ainsi qu'écologique n'en est qu'à ses balbutiements malgré la présence d'acteurs locaux engagés. La réalisation de ce premier PCAET fut l'occasion de définir les requis afin d'engager l'ensemble du territoire dans la transition. Dans ce sens, une partie des actions se concentre sur l'acquisition de connaissances et sur une réflexion plus approfondie sur certains sujets.

La réussite du Plan Climat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais dépend d'une multitude d'acteurs. Le rôle principal revient aux Communautés de Communes en raison de leurs compétences, de leur influence et des liens tissés avec l'échelon communal. Elles portent ainsi une partie importante des actions.

Le PETR, quant à lui, a pour principale mission d'animer le PCAET et de mobiliser les acteurs qui font le territoire : Communautés de Communes, Communes, chambres consulaires, associations, entreprises et habitants. Si la principale fonction du PETR est de coordonner la mise en œuvre du PCAET, il peut toutefois porter des études, certaines actions ou des schémas.

Le programme d'actions présenté ici, définitif, comprend 47 actions réparties en 6 axes. Ceux-ci sont :

- Repenser les mobilités pour les mettre en synergie
- Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales
- Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments
- Entreprendre, consommer et produire localement et durablement
- Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone
- Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des Communautés de communes

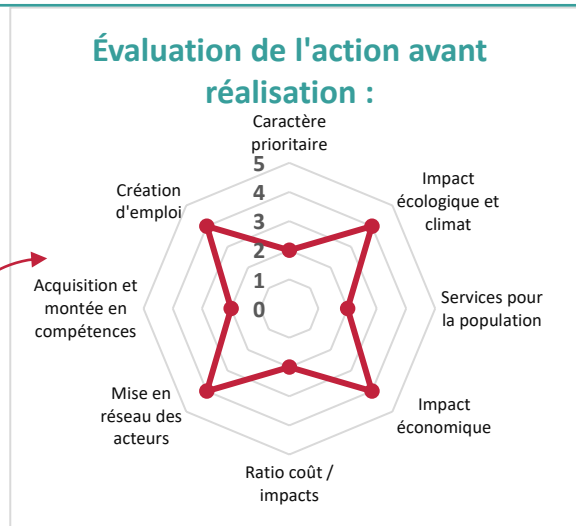
Intitulé de l'orientation

Numéro et titre de l'objectif	
N° de l'action	Intitulé de l'action

Contexte et description de l'action :

Explications diverses liées à l'action : pourquoi cette action ? En réponse à quels enjeux ? Comment s'y prendre ?

Diagramme évaluant l'intérêt de l'action selon 8 paramètres



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	En quelque sorte, la programmation initialement prévue de l'action.
	Elle peut être adaptée ou modifiée lors de la mise en œuvre.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Impacts potentiels résultant de la mise en œuvre prévue de l'action. Ils peuvent être positifs comme négatifs.		
Porteur(s) pressenti(s)	Porteur naturellement pressenti. Celui qui mène à bien l'action en raison de ses compétences ou de son influence sur l'action. Possible évolution dans le temps.	Partenaire(s) (Opérationnels financiers) ou	Celui qui apporte une aide, qu'elle soit opérationnelle ou financière.
Public(s) cible(s)	Les publics à viser lors de la mise en œuvre de l'action.	En lien	Actions du PCAET en lien avec celle présentée.
Leviers	Éléments pouvant participer à la réussite de l'action. Certains leviers peuvent être à activer.	Freins	Éléments pouvant limiter les effets de l'action.
Moyens à mobiliser ou créer	Il peut s'agir de moyens humains ou financiers. Les estimations financières sont difficiles à réaliser lors de l'élaboration du PCAET et à l'échelle du PETR.	Pistes de financements possibles	Différents acteurs ou dispositifs qui pourraient participer au financement de l'action.

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Les indicateurs de suivi et de résultats seront utilisés au bout de 3 ans et lors de l'évaluation du PCAET. Ces indicateurs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs.
Référent	Des référents sont définis et participeront à la collecte et au traitement des données.



Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Objectif 1 : Développer des solutions limitant le besoin en déplacements

Action n° 1

Accompagner le développement du télétravail et des espaces de coworking

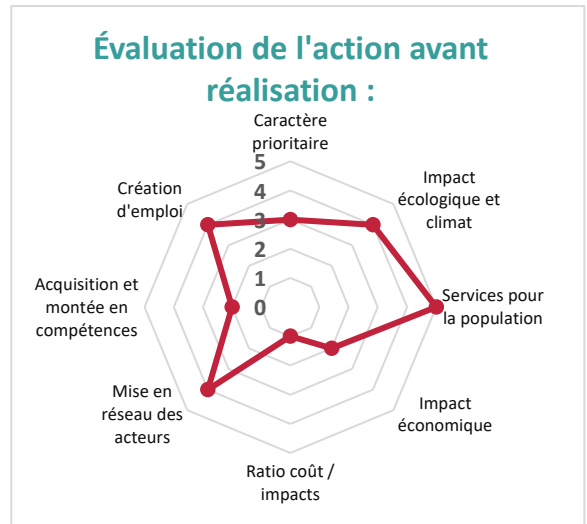
Contexte et description de l'action :

L'utilisation des véhicules légers, notamment pour les déplacements domicile-travail, entraîne de fortes émissions de GES et de polluants.

Sur le Pays, territoire rural, l'usage de la voiture individuelle reste pour le moment nécessaire. Il est toutefois possible de limiter les besoins en déplacements, notamment grâce au développement du télétravail.

Dans cet objectif, l'aménagement d'espaces de coworking, en parallèle de l'émergence de tiers-lieux, permettra de promouvoir le télétravail auprès des employeurs du territoire et plus largement auprès du grand public. De plus, cela répond aux besoins d'une partie de la population active ne pouvant ou ne souhaitant pas travailler chez eux (raisons techniques ou autres).

La crise sanitaire de 2020/2021 a mis en exergue le besoin de ce type d'organisation du travail.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser un diagnostic du tissu des entreprises locales et estimer le potentiel du télétravail.
	En fonction de l'étude, promouvoir l'aménagement de locaux auprès des pôles urbains et structurants du Pays.
	Accompagner la réalisation d'un ou de plusieurs espaces dédié(s) au télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux, ...). À terme, les mettre en réseau.
	Communiquer sur l'existence de ces lieux.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie (report modal pour atteindre 1.5% en télétravail : environ -530 TeqCO ₂ /an et 1 600 MWh/an économisés si les cadres et professions intellectuelles supérieures télétravaillent 1 jour sur 5). Amélioration de la qualité de l'air (environ -1,4 T/an pour les NO _x dans le cas d'une part modale du télétravail à 1.5%). Impacts positifs sur l'économie locale. Meilleure attractivité du territoire. Réduction du trafic routier. Réhabilitation de foncier.		
Pilote (s)	PETR CCI Entente économique Nord Loiret	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Communes CC GIP RECIA Région Centre-Val de Loire Entreprises et réseaux économiques AMRF
Public(s) cible(s)	Salariés du secteur tertiaire, employeurs, travailleurs indépendants	En lien	Action 22

Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Leviers	Entreprises adaptées (covid-19). Source de revenus potentielle pour les communes dans le cas où elles sont propriétaires des bâtiments. Mode de vie apprécié. Développement de micro-entreprises et d'emplois individuels. Déploiement de la fibre et/ou des réseaux THD.	Freins	Coûts d'investissement pour la réaffectation des locaux. Changement d'habitudes. Employeurs à convaincre. Pas de locaux adaptés pour le moment. Nécessité de la fibre ou du THD. Entreprises principalement industrielles et agricoles.
Moyens à mobiliser ou créer	Coût du diagnostic - en interne de la CCI ETP PETR ETP CCI	Pistes de financements possibles	La Banque des Territoires DETR ANCT ADIE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Création du groupe projet Réflexion	Lancement de l'étude	Travaux				

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Superficie des espaces de coworking ; Nombre de postes fixes au sein des espaces ; Nombre d'espaces de coworking créés ; Nombre d'utilisateurs
Référents	Entente économique Nord Loiret

Objectif 1 : Développer des solutions limitant le besoin en déplacements

Action n° 2

Développer les dispositifs et les outils de mobilités sur le territoire grâce à la présence d'un référent mobilité et d'une plateforme informatique

Contexte et description de l'action :

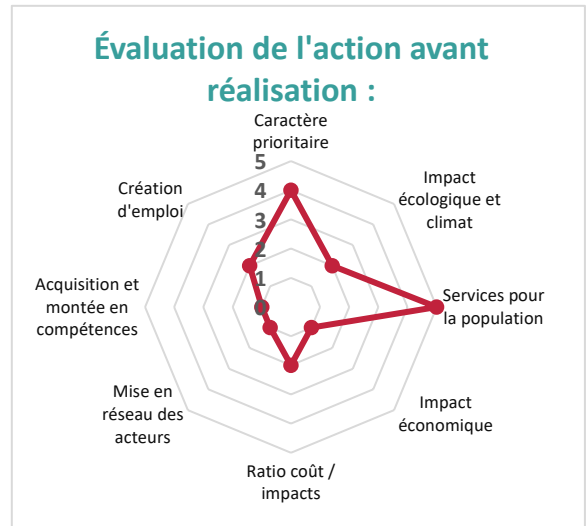
À plusieurs reprises, les collectivités locales se sont interrogées sur l'intérêt de travailler sur le sujet des mobilités à l'échelle du Pays. Lors des ateliers, les participants se sont montrés indécis sur ce point en raison du flou que pose la loi d'orientation des mobilités et son calendrier de mise en œuvre (dates et contenus du potentiel transfert).

Des conventions seront prises entre les 3 Communautés de Communes et la Région Centre-Val de Loire pour étudier les pistes d'amélioration.

La mise en place d'une cellule spécifique à la mobilité visera à accélérer le déploiement des mobilités actives et à promouvoir l'utilisation des transports en commun.

Parmi les missions possibles :

- Communiquer et informer sur l'offre existante ;
- Mettre en place et gérer une plateforme numérique ;
- Assurer l'accompagnement des particuliers ;
- Étudier l'intérêt du déploiement d'un service ou de mise en œuvre de partenariats opérationnels de prêt de vélos, scooters, véhicules avec ou sans permis, etc. ;
- Accompagner les entreprises dans la réalisation de plans de mobilités ;
- Animer les possibles expérimentations (programmes d'autostop, actions envers les scolaires, etc.)



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Validation politique pour l'embauche d'un référent mobilité.
	Création de la cellule (dont la plateforme numérique).

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air. Développement des mobilités alternatives. Meilleur accès aux mobilités, notamment pour les personnes isolées. Meilleure attractivité du territoire. Réduction du trafic routier. Meilleure employabilité des personnes, en particulier celles en défaut de mobilité. Meilleure adéquation offre/demande.		
Porteur(s) pressenti(s)	Région Centre-Val de Loire	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Conseil départemental du Loiret CC
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	Actions liées aux mobilités
Leviers	Guichet unique non dématérialisé. Permettra une connaissance fine des réseaux actuels et des besoins.	Freins	Manque de motivation à changer de mode de transport. Moins de partage avec la crise sanitaire récente. Accompagnement individuel chronophage.

Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Moyens à mobiliser ou créer	Embauche d'un référent mobilité (en fonction du dimensionnement de l'action) + budget annuel pour les missions : ETP PETR ETP CC	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire Fonds UE CEE
-----------------------------	--	----------------------------------	---

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Étude de faisabilité en interne + recrutement		Mise en œuvre des premières actions et développement des actions.				

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Diagnostic actualisé ; Création de la cellule de la mobilité
Référent	CC et PETR

Objectif 2 : Encourager les déplacements en transports en commun et en modes actifs

Action n° 3

Établir un diagnostic de l'offre actuelle et des besoins des habitants

Contexte et description de l'action :

Lors des ateliers de concertation, les participants se sont montrés intéressés à l'idée d'avoir un diagnostic complet sur le sujet des modes de transports et des mobilités sur le territoire du Pays. Ce futur document s'intéressera :

- À la qualité des infrastructures, notamment celles dédiées aux modes actifs ;
- Aux habitudes et attentes des citoyens ainsi qu'à leur satisfaction ;
- Aux usages des itinéraires (récréatifs, professionnels, ...) ;
- Aux possibles réponses à ces attentes

L'objectif de cette étude sera de pouvoir aider les élus à décider quelles seront les futures politiques à mettre en place. Selon les enjeux et l'intérêt de ce diagnostic, il pourra alors être la base d'un futur schéma directeur des mobilités alternatives.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser un diagnostic mettant en avant les enjeux du territoire et des propositions répondant à ces enjeux.
	Donner suite au diagnostic via la mise en œuvre d'actions du PCAET ou autre.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Mise en réseau des acteurs du territoire. Connaissance fine sur le sujet.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Région Centre-Val de Loire Transporteurs Communes
Public(s) cible(s)	Habitants	En lien	Actions 2 et de 4 à 9
Leviers	Les partenaires ont déjà une partie des données. Le PETR a mené une enquête mobilité en 2019.	Freins	Le recensement des besoins des habitants et des employeurs reste imprécis.
Moyens à mobiliser ou créer	Coût du diagnostic externalisé	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire (via « mobilité rurale ») Plan de relance

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Décision de réaliser l'étude		Étude				

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Consultation lancée ; Réalisation du diagnostic
Référent	CC et PETR

Objectif 2 : Encourager les déplacements en transports en commun et en modes actifs	
Action n° 4	Assurer la présence d'une offre de transport à la demande

Contexte et description de l'action :

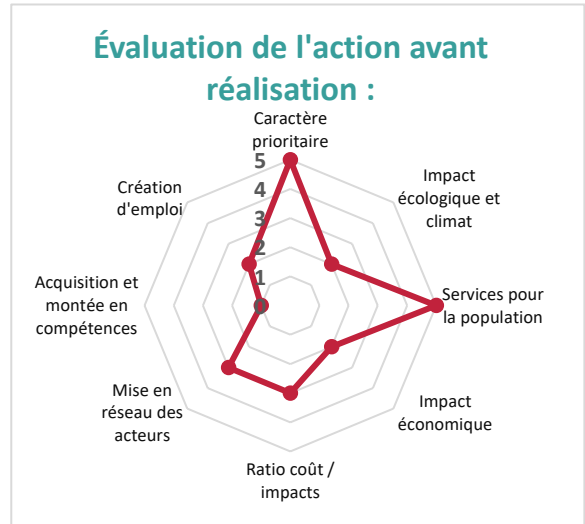
Le transport à la demande (TAD) est une offre de transport sans itinéraire fixe ni horaire. De ce fait, il s'agit d'un service très utile sur les territoires ruraux, où une partie des communes n'est pas desservie par les transports en commun classiques ou réguliers.

Le Loiret dispose d'un service de TAD appelé Rémi à la demande. Le tarif est le même que pour l'utilisation d'un bus.

Lors de la concertation, les participants ont mis en avant la méconnaissance de l'offre par les habitants qui leur semble être le frein majeur à l'utilisation et au développement du service.

Le renforcement de la communication sur cette offre, avant de chercher à la développer, semble être primordial.

Le développement de l'offre passera nécessairement par un partenariat et/ou une convention avec la Région Centre-Val de Loire.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Poursuivre et renforcer la communication faite sur l'offre de TAD.
	Si nécessaire, définition de nouvelles offres de transport.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Effets limités sur les émissions de GES, de polluants et sur la consommation énergétique. Mobilité accrue grâce au TAD, notamment pour les personnes isolées. Réduction du trafic routier possible (rabattement sur les lignes de transports en commun).		
Porteur(s) pressenti(s)	CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Région Centre-Val de Loire Conseil départemental du Loiret
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	Actions 2, 3 et 5
Leviers	Offre existante, à conforter et développer. Un des publics cible : les personnes isolées. Possibilité de s'appuyer sur l'existant.	Freins	Méconnaissance du dispositif. Peu déployé. Coût du trajet ?
Moyens à mobiliser ou créer	ETP supplémentaires	Pistes de financements possibles	

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Étude (action n°3)					

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de campagnes de communication réalisées ; Nombre de véhicules disponibles pour le transport à la demande ; Nombre de voyages effectués
Référent	CC et PETR

Objectif 2 : Encourager les déplacements en transports en commun et en modes actifs	
Action n° 5	Faire émerger une offre de transports collectifs vers les gares empruntées par les habitants du Pays

Contexte et description de l'action :

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais dispose d'une situation géographique stratégique permettant à ses habitants une proximité avec la Métropole Orléanaise et l'Île-de-France.

Il est constaté que les habitants de notre territoire se rendent vers l'Île-de-France via le transport ferroviaire. Deux gares disposant de cette offre se situent sur le territoire : Le Malesherbois et Boisseaux. Malgré leur présence, une partie importante des voyageurs se déplace jusqu'aux gares d'Étampes, de Nemours voire de Montargis en raison d'une meilleure cadence, de la rapidité du voyage ou encore des aménagements pour faciliter l'intermodalité.

De ce fait, il semble opportun de développer une offre de transport en commun vers les gares situées sur le Pays ou à proximité de celui-ci.

Le diagnostic prévu par l'action 3 permettra de déterminer de manière précise et objective s'il y a un intérêt à développer et/ou adapter une offre de transports en commun vers les gares.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

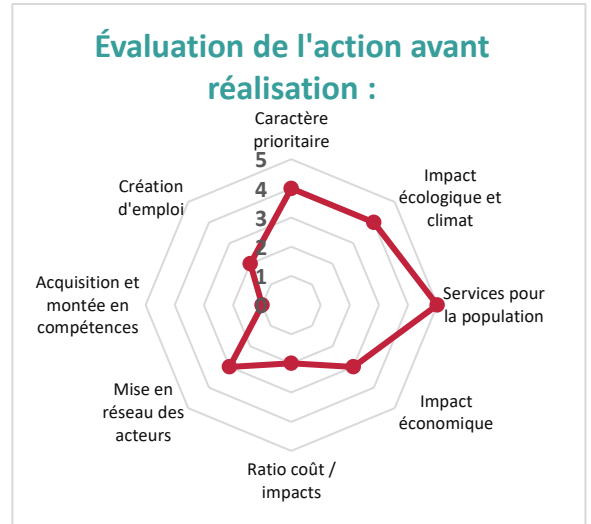
	Disposer de données concernant les besoins des habitants sur le sujet (action 3).
	Établir un dialogue (interrégional) avec les acteurs disposant de la compétence.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air. Meilleure attractivité du territoire. Réduction du trafic routier.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC, par conventionnement avec la Région Centre-Val de Loire	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Région Île-de-France Transporteurs Territoires voisins
Public(s) cible(s)	Travailleurs et autres publics	En lien	Action 3
Leviers	Besoins en partie identifiés. Manque de transports en commun vers les gares, dont celles hors de la Région Centre-Val de Loire.	Freins	Dimension interrégionale.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Étude (action n°3)					



Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de voyageurs ; Évolution du réseau de transports en commun favorisant l'intermodalité (itinéraires et fréquences de passage)
Référent	CC et PETR

Objectif 2 : Encourager les déplacements en transports en commun et en modes actifs	
Action n° 6	Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables prioritairement sur les axes stratégiques et mettre en place d'autres aménagements sécurisés

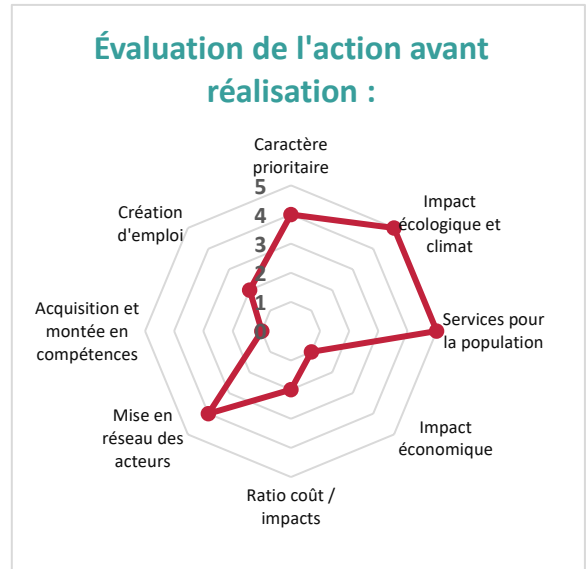
Contexte et description de l'action :

Les modes actifs sont de plus en plus prisés par les habitants, en raison de leur intérêt écologique ainsi qu'économique. De plus, ils permettent une meilleure indépendance à ceux ne possédant ni véhicule ni permis.

Il paraît important, pour la sécurité des utilisateurs de vélos ou de trottinettes, de développer le réseau de voies cyclables. Actuellement, il y a moins de 10 km de pistes cyclables sur le territoire. Les aménagements, tels que les garages à vélos, sont encore peu nombreux sur l'espace public.

En parallèle du développement du réseau cyclable, des aménagements pour sécuriser les espaces où se regroupent piétons et cyclistes pourront être faits. Il peut s'agir des centres-bourgs ou à proximité des écoles.

Dans la mesure du possible, la mobilité douce « utilitaire » ou de loisirs devra être réfléchi en parallèle.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Étude de définition des aménagements stratégiques.
	Engager les CC dans la planification des futurs itinéraires cyclables.
	Encourager les communes et les CC dans la création d'aménagements dédiés aux cyclistes.
	Identifier les obstacles à la mobilité active des itinéraires stratégiques (discontinuités, manque de sécurité, etc).
	Sécuriser les sites sensibles.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie (pour 100 personnes réalisant 10 km par jour à vélo au lieu de la voiture, c'est 55 TeqCO ₂ évitées, et 165 MWh non consommés). Amélioration de la qualité de l'air (environ -140 kg/an pour les NO _x selon les chiffres précédents). Meilleure attractivité du territoire. Réduction du trafic routier. Sécurisation des usagers.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC Communes	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Région Centre-Val de Loire Conseil départemental du Loiret
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	Action 3
Leviers	Forte attente de la part de la population. Enjeu de sécurisation présent. Création d'espaces de vie et de rencontres. Attractivité du territoire.	Freins	Coûts des aménagements et infrastructures. La mise en place d'une piste cyclable prend du temps.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP CC	Pistes de financements possibles	DETR DSIL Plan de relance Région Centre-Val de Loire Conseil départemental du Loiret Fonds UE

Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Longueurs des pistes cyclables sur le Pays
Référent	CC et PETR

Objectif 3 : Développer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop sécurisé sur le territoire

Action n° 7

Accompagner le déploiement d'une offre de navettes vers les zones d'activités

Contexte et description de l'action :

Le secteur privé a un rôle majeur à tenir dans la transition énergétique. La réglementation française a, par exemple, déjà inclus les moyennes et grandes entreprises en obligeant la réalisation de Plans de Mobilités. L'action n°7 vise les employeurs situés sur les zones d'activités du territoire, principalement des industriels et des entreprises de logistique.

Afin d'avoir une offre de transports adaptée aux travailleurs, il a été proposé d'aider les employeurs à développer leur propre offre.

La mise en place d'une offre de transports entre les pôles urbains et les zones d'activités présente le double avantage d'attirer plus de candidats lors des embauches et de disposer d'une image plus responsable vis-à-vis de l'environnement.

Finalement, il reste possible pour le secteur privé de disposer de systèmes ou de solutions différentes. Si l'idée est de développer une offre de navettes, rien n'empêche d'accompagner les acteurs économiques locaux vers d'autres projets ou solutions.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

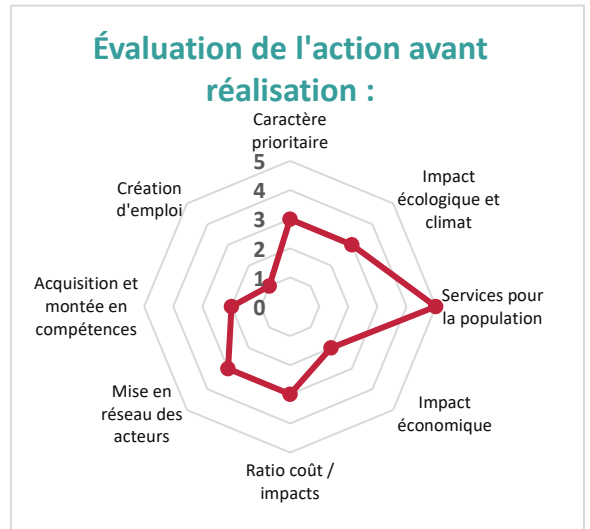
	Communiquer auprès des principaux employeurs des zones d'activités du territoire.
	Accompagner la mise en place de services permettant de diminuer la part d'autosolisme.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie (en imaginant 10 navettes de 9 places entre Pithiviers et Escrennes, cela éviterait l'émission de 70 TeqCO ₂). Amélioration de la qualité de l'air (environ -180 kg/an pour les NO _x). Meilleure attractivité du territoire. Réduction du trafic routier.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC Entente économique Nord Loiret Employeurs Région Centre-Val de Loire	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Groupements d'entreprises
Public(s) cible(s)	Salariés et employeurs situés sur les Zones d'Activités du territoire	En lien	Actions 1, 2 et 3
Leviers	Développement des zones d'activités d'Escrennes, de Malesherbes et de Boisseaux (et ultérieurement celle d'Auxy). À terme, toutes les gares dans les pôles structurants du Pays.	Freins	La réalisation d'une telle action nécessitera des employeurs qu'ils prennent en charge en partie le coût du service.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR ETP CC	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------



Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Itinéraires disposant d'une offre de navettes privées ; Nombre d'entreprises incluses dans l'action ; Nombre de salariés bénéficiant du dispositif
Référent	CC et PETR

Objectif 3 : Développer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop sécurisé sur le territoire

Action n° 8

Déployer un programme d'offre d'autostop sécurisé

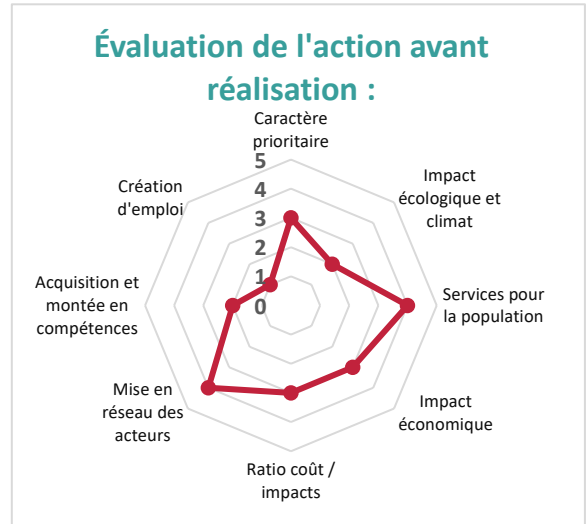
Contexte et description de l'action :

Un des modes de partage de voiture est l'autostop. S'il est plus utilisé lors des longs itinéraires, plusieurs territoires, dont certains limitrophes, ont décidé de faciliter l'autostop sur de plus courtes distances.

Le programme « Rezo Pouce », identifié initialement, permet de déployer un dispositif permettant aux habitants de pouvoir faire de l'autostop de manière sécurisée, en utilisant un outil numérique développé sur mesure. Le système développe par ailleurs des outils de signalétique.

Le modèle utilisé permet d'offrir un service efficace et éco-responsable. De plus, une offre d'autostop est complémentaire à ce qui existe déjà.

Le maillage avec les territoires voisins est un atout pour assurer une continuité de l'offre pour l'utilisateur.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser une étude de faisabilité
	Déployer le programme Rezo Pouce (ou un autre système équivalent).
	Assurer une communication avec le grand public.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air. Sécurisation des usagers. Solution de transport pour les publics isolés.		
Porteur(s) pressenti(s)	À définir	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC PETR Région Centre-Val de Loire
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	
Leviers	Les territoires voisins sont engagés dans des démarches similaires. Il s'agit d'une offre complémentaire à ce qui existera sur le Pays.	Freins	Coût d'adhésion au dispositif. Reste à charge financier. Possibilité de payer les conducteurs.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP CC ou PETR	Pistes de financements possibles	CEE Région Centre-Val de Loire

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Déploiement					

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de voyages réalisés par mois ; Nombre d'utilisateurs
Référent	CC et PETR

Objectif 3 : Développer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop sécurisé sur le territoire

Action n° 9

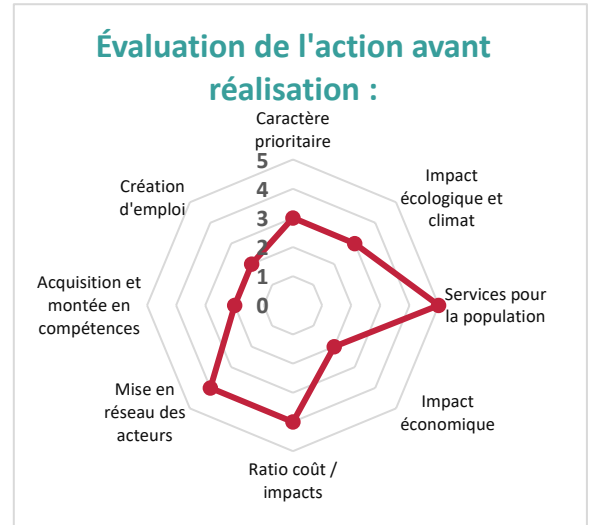
Accompagner les collectivités à l'achat de véhicules partagés

Contexte et description de l'action :

L'autopartage est une offre de service que l'on retrouve principalement dans les villes ayant un nombre d'habitants important car cela assure la « rentabilité » de l'offre.

Les participants aux ateliers ont évoqué la possibilité, notamment pour certaines communes, d'investir dans des véhicules légers, en privilégiant les véhicules les plus écologiques, et de les mettre à disposition des habitants contre rémunération. Cela complètera l'offre locale de transport, sans concurrencer l'offre de taxi.

Si ce service peut se rapprocher de l'offre de transports à la demande, il est possible que les habitants utilisent le véhicule partagé pour des activités différentes et soient plus intéressés par un véhicule géré au niveau communal (courses de proximité, rendez-vous médical, etc.).



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Développer un argumentaire sur le sujet (aides possibles, retours d'expériences, etc.).
	Réaliser une enquête auprès des communes pour définir les besoins.
	Sensibiliser les élus du territoire.
	Accompagner les communes souhaitant se lancer dans l'expérience.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air. Impacts positifs sur l'économie locale. Meilleure attractivité du territoire. Service à la population Réduction du trafic routier.		
Porteur(s) pressenti(s)	Communes	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR CC
Public(s) cible(s)	Habitants	En lien	Actions 3, 11 et 12.
Leviers	Gestion par la commune, au plus proche des habitants. Quelques collectivités « prêtes » à expérimenter le dispositif. Regroupement de communes possible pour assurer qu'il y ait suffisamment de personnes intéressées.	Freins	Temps de gestion par la commune à assurer. L'achat de la voiture peut représenter un investissement important.
Moyens à mobiliser ou créer	Investissements ETP Communes	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire (si véhicules électriques) Plan de relance

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de communes engagées ; Nombre de voitures mises à disposition auprès des habitants
Référent	CC et PETR

Objectif 4 : Anticiper le développement des véhicules plus écologiques

Action n° 10

Accompagner le développement de stations BioGNV

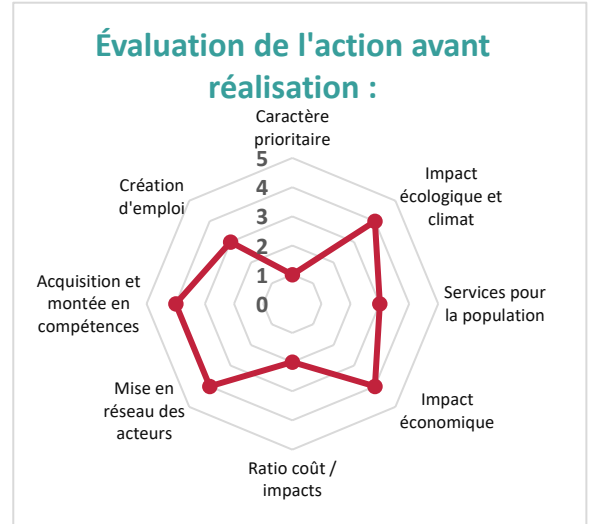
Contexte et description de l'action :

Une solution émergente face aux enjeux de la qualité de l'air et de l'augmentation des prix du carburant est le Gaz Naturel Véhicule (GNV) et son pendant renouvelable : le Bio GNV.

Cette alternative nécessite l'installation de stations GNV ainsi que des véhicules adaptés à cette énergie. En raison de son intérêt économique et écologique, le GNV est de plus en plus plébiscité par les entreprises et les exploitants de réseau de transport en commun.

Dans le cadre de la politique Climat-Air-Énergie développée sur le territoire et d'une réglementation nationale plus avantageuse pour les véhicules non thermiques, il est important de rendre possible leur présence.

L'action n°10 inclut le développement du GNV pour le public ainsi que pour le secteur privé.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Étudier les usages possibles et établir un dialogue avec les parties intéressées.
	Selon l'intérêt et/ou la nécessité, décider de l'option la plus avantageuse via l'élaboration d'un schéma directeur ou d'une étude.
	Suivre l'installation de stations BioGNV.
	Capitaliser et communiquer sur ce type d'équipement (si les résultats sont concluants).

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	L'utilisation de gaz naturel comme source d'énergie pour les voitures présente un bilan moindre en termes d'émissions de GES et de polluants atmosphériques par rapport aux véhicules thermiques. Développement de l'achat de véhicules non thermiques. Amélioration de la qualité de l'air. Meilleure attractivité du territoire.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR CC Carburantiers Secteur privé	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Communes Région Centre-Val de Loire PETR GRDF SITOMAP
Public(s) cible(s)	Grand public Transporteurs Entreprises du territoire	En lien	
Leviers	De plus en plus de français s'intéressent aux véhicules non thermiques.	Freins	Dépend principalement des carburantiers et du secteur privé. Investissements importants. Nombre de sites limités
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	PNRR Fonds UE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Réflexion	Lancement de l'étude					

Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de stations GNV ou BioGNV développées sur le Pays
Référent	CC et PETR

Objectif 4 : Anticiper le développement des véhicules plus écologiques

Action n° 11

Poursuivre l'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques

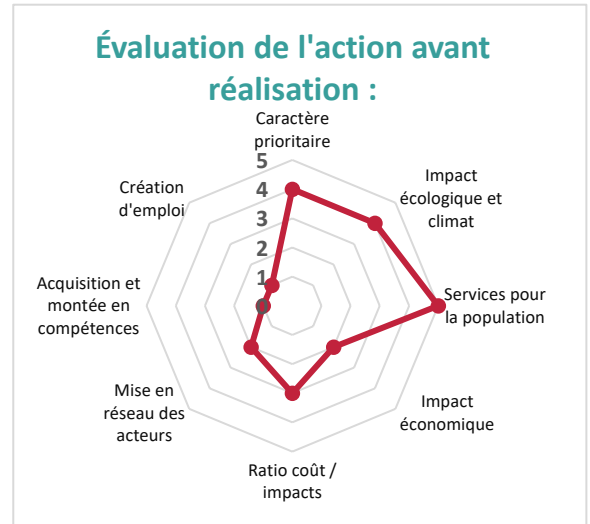
Contexte et description de l'action :

La transition énergétique passe également par l'utilisation de voitures électriques. La répartition de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire est et restera nécessaire. En effet, il s'agit ici d'anticiper le marché, et de poursuivre les installations réalisées en 2017 avec les fonds TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte).

Les communes disposent de la compétence pour la gestion des installations des infrastructures de recharge.

Différentes technologies et modes opératoires existent.

À noter que les communes ayant développé ce service ont choisi de retenir un même prestataire pour le matériel et sa maintenance.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Étudier le besoin actuel et futur.
	Accompagner l'implantation de bornes de recharges (lentes ou rapides).
	Communiquer et référencer les bornes sur les sites internet dédiés.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Développement de l'achat de véhicules non thermiques. Amélioration de la qualité de l'air. Meilleure attractivité du territoire. Maillage territorial en mobilité électrique		
Porteur(s) pressenti(s)	Communes	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR CC SICAP
Public(s) cible(s)	Grand public Collectivités	En lien	Action 12
Leviers	Compétence (transférable) de la commune. Attractivité du territoire. Présence des véhicules électriques qui croît. Aides disponibles.	Freins	Coût de la borne (recharge rapide).
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR ETP Communes	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire (si approvisionnement en électricité verte) DSIL Conseil départemental du Loiret PNRR Fonds UE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Orientation 1 : Repenser les mobilités pour les mettre en synergie

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de bornes de recharge sur l'espace public du Pays ; Consommation d'énergie annuelle de l'ensemble des bornes
Référent	CC et PETR

Objectif 4 : Anticiper le développement des véhicules plus écologiques

Action n° 12

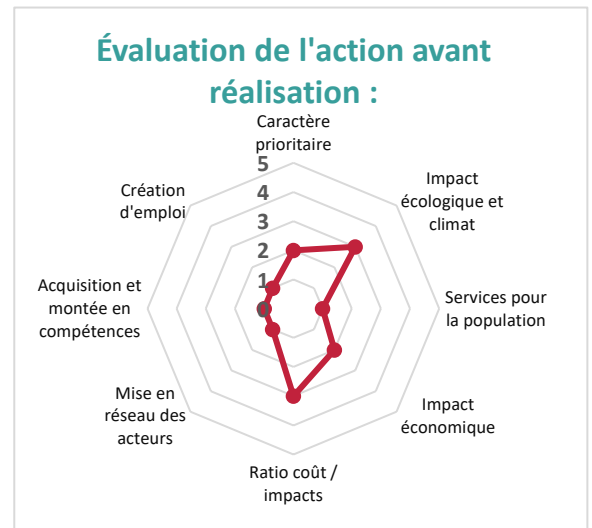
Favoriser l'achat de véhicules électriques par les collectivités

Contexte et description de l'action :

Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour la transition énergétique du territoire. Le remplacement des matériels techniques et des véhicules thermiques au profit de matériels et de véhicules électriques est à réaliser.

L'achat des véhicules, ainsi que l'installation des bornes de recharge au profit des collectivités sont aidés. Afin d'inciter un peu plus les collectivités, les participants aux ateliers ont souhaité créer une aide supplémentaire qui serait inscrite dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

L'expérience des fonds TEPCV mobilisés en 2017 démontre que le financement élevé pour l'acquisition de véhicules électriques favorise le passage à l'acte d'achat.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Créer une aide dédiée aux communes et CC du territoire pour l'achat de véhicules électriques.
	Organiser des temps de partage d'expériences entre collectivités locales.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Dans le cadre de leur utilisation, les véhicules électriques présentent un bilan moindre en termes d'émissions de GES et de polluants atmosphériques par rapport aux véhicules thermiques. Impacts positifs sur l'économie locale. Meilleure attractivité du territoire.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	
Public(s) cible(s)	Collectivités locales	En lien	Actions 9 et 11
Leviers	Budget de fonctionnement moins important.	Freins	Offre limitée pour véhicules utilitaires. Capacité d'autonomie limitée.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire (CRST)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de véhicules achetés ; Montant de la subvention mobilisée
Référent	CC et PETR



Orientation 2 : Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales

Objectif 5 : Accompagner le développement des EnR

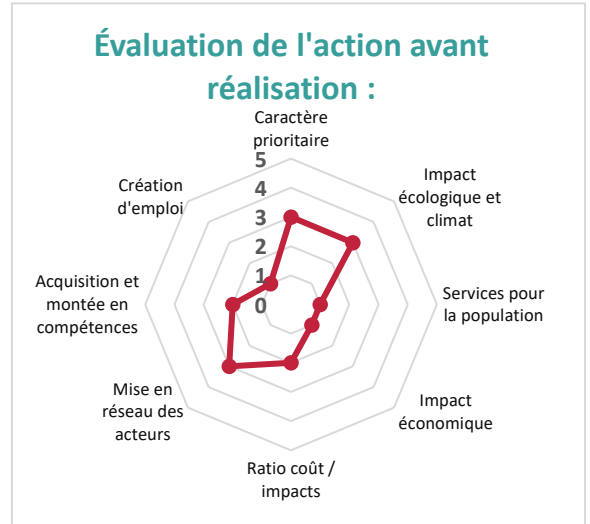
Action n° 13

Réaliser un diagnostic lié aux EnR

Contexte et description de l'action :

Il a été jugé intéressant d'approfondir le diagnostic portant sur les EnR (Énergies Renouvelables) et de réaliser une programmation énergétique à l'échelle du territoire. Cela peut passer par l'élaboration d'un schéma directeur des énergies ou d'un autre outil de planification énergétique standard. Le document inclura les points suivants :

- Un diagnostic détaillé sur les EnR et leurs potentiels de production ;
- Des scénarios prospectifs à moyen et long termes de la consommation et de la production d'énergie ;
- Une présentation des ambitions des collectivités locales (à l'échelle des CC, en concertation avec les communes) ;
- Le développement d'un outil de gestion et d'animation du document, avec notamment une modélisation géographique ;
- Un dispositif de suivi.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser le diagnostic.
	Élaborer des scénarios.
	Concerter les acteurs de l'énergie et les collectivités.
	Finaliser l'élaboration du document et le mettre en œuvre.
	Organiser des comités de suivi annuels.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Mise en réseau des acteurs du territoire. Connaissance fine sur le sujet.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Région Centre-Val de Loire Observatoires SICAP GRDF/GRT Communes ADEME
Public(s) cible(s)	Collectivités locales	En lien	Actions 14 à 20
Leviers	Nécessité de travailler sur la connaissance du potentiel de production.	Freins	Coût de l'étude externalisée.
Moyens à mobiliser ou créer	Coût du diagnostic externalisé ETP PETR ETP CC	Pistes de financements possibles	Banque des territoires

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Lancement de l'étude				

Suivi de l'action :

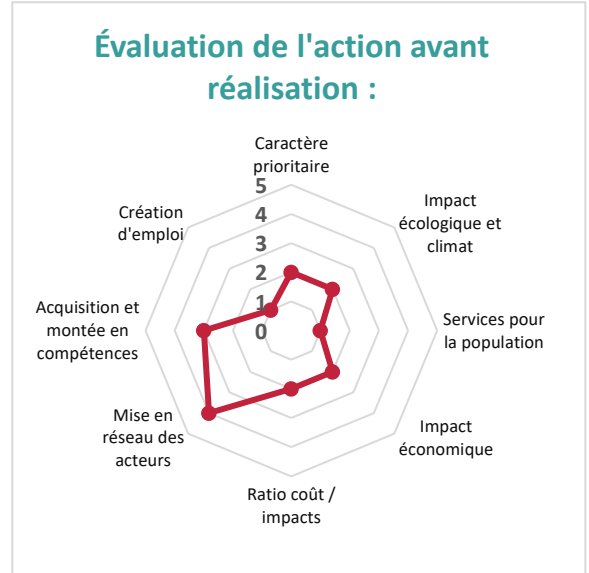
Indicateur(s)	Réalisation du diagnostic ; Mise en œuvre d'un comité de suivi
Référent	PETR

Objectif 5 : Accompagner le développement des EnR	
Action n° 14	Faire connaître et anticiper l'arrivée de l'H ₂

Contexte et description de l'action :

Pour rappel, le dihydrogène (ou hydrogène ou Power-to-Gas) est une énergie obtenue par l'électrolyse de l'eau, qui permet de convertir de l'énergie électrique en dioxygène et dihydrogène gazeux. Le dihydrogène peut être considéré comme une EnR ou comme « hydrogène vert » à partir du moment où l'électricité utilisée est produite par une EnR électrique (ou selon certains par du nucléaire). L'avantage du dihydrogène est qu'il peut être stocké et est donc complémentaire aux sources d'EnR électriques. Actuellement en cours d'industrialisation du procédé, l'hydrogène va se déployer dans les prochaines années.

C'est notamment l'ambition de la Région Centre-Val de Loire qui s'est emparé du sujet et a validé sa feuille de route pour le développement de l'hydrogène vert en début 2021. L'enjeu est donc d'accompagner et d'amplifier l'ambition régionale sur le territoire du Nord Loiret. Un projet, porté par le secteur privé, est en cours sur la zone d'activités d'Escrennes.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Suivre les travaux de la Région Centre-Val de Loire.
	Assurer une veille sur les avancées technologiques et réglementaires sur le sujet.
	Accompagner les porteurs de projets.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Mise en réseau des acteurs du territoire. Connaissance fine sur le sujet. Identification du territoire comme « terre d'accueil ».		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels financiers) ou	Entreprises CC Région Centre-Val de Loire GRDF
Public(s) cible(s)		En lien	Action 22
Leviers	Projet H ₂ sur le territoire. Arrivée de plusieurs parcs photovoltaïques.	Freins	Forte dépendance du secteur privé pour le moment.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	État Région Centre-Val de Loire Fonds UE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de sites de production et de distribution d'hydrogène ; Production d'énergie annuelle via l'hydrogène
Référent	PETR

Objectif 5 : Accompagner le développement des EnR

Action n° 15

Développer une stratégie commune concernant la méthanisation

Contexte et description de l'action :

La méthanisation présente plusieurs avantages : production d'énergie, alternative à la gestion des déchets, production de digestat, meilleure alternative au gaz naturel de Scandinavie...

Ces raisons font que la France et la Région Centre-Val de Loire se sont engagées dans la multiplication des unités de méthanisation. Notre territoire présente des atouts favorables au développement de projets de méthanisation en raison de la production agricole locale.

C'est également l'occasion de mettre en place des mobilités plus écologiques avec des transports fonctionnant au GNV.

Toutefois, à l'échelle locale, les avis sont mitigés en raison d'inquiétudes sur la matière organique rendue au sol car exportée vers les méthaniseurs mais aussi du fait des désagréments subis lors de la mise en fonctionnement de l'unité d'Escrennes, qui a eu un impact négatif sur l'acceptabilité par les habitants.

Il semble donc nécessaire de mettre au point une stratégie de développement concernant la méthanisation. L'action 13 devrait inclure ce sujet. De plus, en raison de la généralisation du tri des déchets à la source, prévue pour 2024, il devient nécessaire de réfléchir à leur futur traitement. La gestion de proximité, grâce au compostage ou à la méthanisation, est une solution durable. En parallèle, des animations auprès des acteurs de la filière agricole, des habitants et des élus seront à réaliser dans l'optique de faciliter l'arrivée probable de futurs projets de méthanisation.

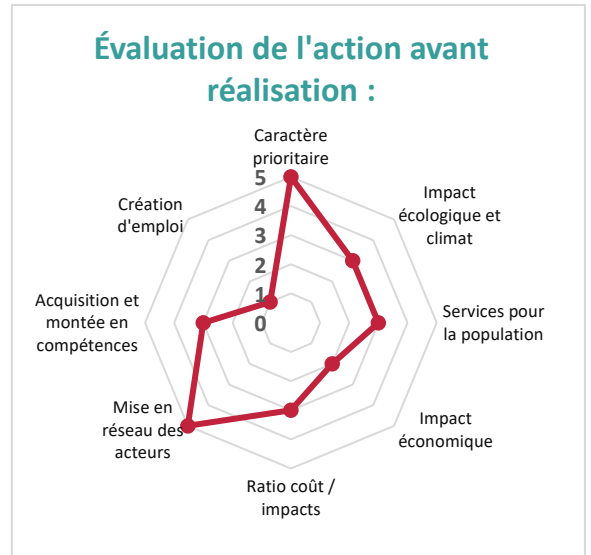
À terme, l'effet attendu est le développement réfléchi de la filière de la méthanisation.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Proposer des animations et des visites de sites portant sur le fonctionnement d'une unité de méthanisation et ses possibles effets sur un territoire.
	Présenter le contexte réglementaire concernant les biodéchets et les enjeux qui en découlent aux élus du territoire et les amener à établir une stratégie concernant le traitement de cette catégorie de déchets.
	Prévoir l'accompagnement des porteurs de projets d'unités de méthanisation. Cet accompagnement pourra inclure un conventionnement avec GRDF ou GRT.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	<p>Réduction des émissions de GES (pour 10 GWh de biogaz, les émissions de GES varient entre 230 et 440 TeqCO₂, contre 2 200 TeqCO₂ pour le gaz naturel).</p> <p>Des émissions de CH₄ sont possibles lors du stockage des matières premières. Le processus de méthanisation permet de rediriger ces émissions dans le réseau.</p> <p>Hausse de la consommation d'énergie en raison du transport d'intrants.</p> <p>Hausse des émissions de polluants atmosphériques à l'échelle locale en raison du transport d'intrants.</p> <p>Perte d'attractivité à proximité des installations.</p> <p>Augmentation du trafic routier.</p>
------------------	--



Orientation 2 : Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales

Porteur(s) pressenti(s)	PETR GRDF CC Acteurs agricoles	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Agriculteurs Communes Chambre d'agriculture SITOMAP Acteurs économiques
Public(s) cible(s)	Élus et agriculteurs exploitants	En lien	Actions 10, 13 et 17
Leviers	Potential de matières premières fermentescibles (de diverses sources) important. Présence d'une unité à Escrennes et d'un projet en cours de développement.	Freins	Mauvaise image de l'unité existante (au démarrage). Avis partagé sur l'intérêt écologique de la méthanisation.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	ADEME

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réflexion à engager	Lancement action 13				

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Inclusion d'une stratégie de développement dans le cadre de l'action 13 ; Nombre d'unités sur le territoire
Référent	PETR

Objectif 5 : Accompagner le développement des EnR

Action n° 16

Établir un dialogue avec les habitants et les collectivités locales du territoire

Contexte et description de l'action :

Au travers du Plan Climat, l'objectif à atteindre concernant la production d'EnR est élevé et nécessitera un engagement fort de la part de tous (habitants, entreprises et collectivités).

Si la population apprécie les EnR en général, les projets les plus puissants font face à des refus de la part de ceux vivant à proximité. Dans ce sens, et également afin que les habitants puissent se faire entendre par les porteurs de projets, il est souhaité de développer les connaissances et les échanges concernant les EnR. Il s'agit ici de dépassionner les débats et avancer de manière collective.

La montée en compétence des habitants sur le sujet vise, en plus de l'information, à faire émerger d'autres actions de transition énergétique, notamment des projets de production d'EnR citoyens.

Un premier projet de parc éolien citoyen pourrait émerger à Auxy dans les prochaines années.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Former les élus et les techniciens pour répondre aux besoins des habitants.
	Proposer des animations portant sur les EnR.
	Suivi de la production EnR.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

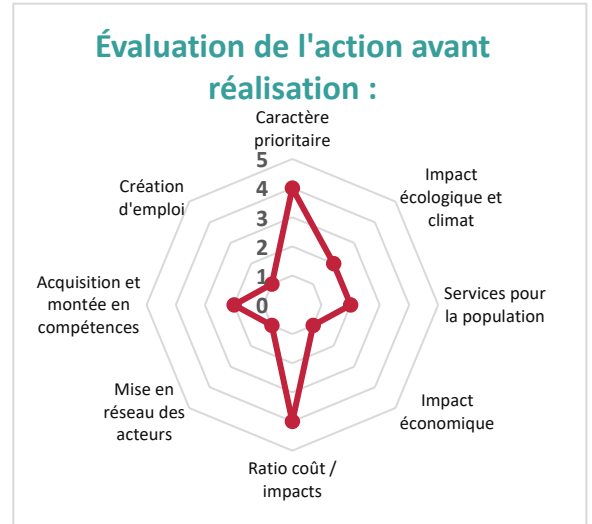
Impacts attendus	Gouvernance. Développement de projets d'EnR citoyens.		
Porteur(s) pressenti(s) et partenaire(s)	CC PETR Acteurs liés aux EnR (SICAP, Energie Partagée, Virage énergie, SEM EnerCVL, GRDF) Région Centre-Val de Loire		
Public(s) cible(s)	Grand public et entreprises	En lien	Action 47
Leviers	Acteurs locaux pouvant aider à sensibiliser. En lien avec le développement de projets collectifs.	Freins	Une partie des élus reconnue comme non favorable aux EnR. Mise en avant des associations anti-éolien.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Fonds privés

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre total d'animations portant sur les EnR ; Nombre de projets citoyens réalisés
Référent	PETR



Objectif 5 : Accompagner le développement des EnR

Action n° 17

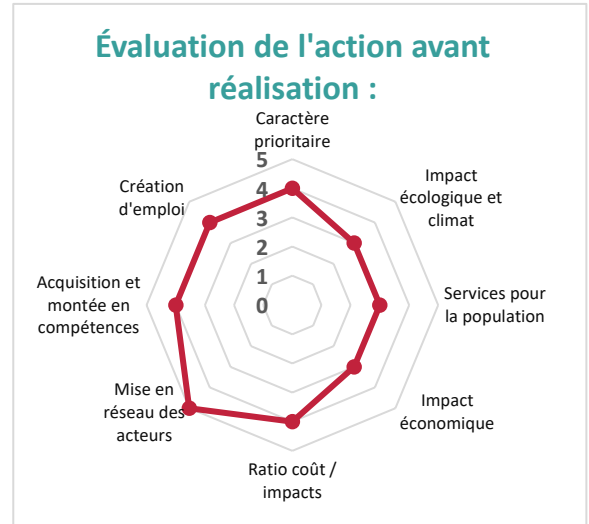
Développer les compétences et l'emploi local en lien avec les EnR

Contexte et description de l'action :

L'un des constats partagés par les participants aux ateliers est le manque de professionnels spécialisés dans l'installation et l'entretien des systèmes de production d'EnR sur notre territoire.

En raison de la hausse souhaitée de la production des EnR et donc de la démultiplication des projets, il semble logique et opportun pour l'économie locale de développer les compétences et l'emploi centrés sur les EnR.

Dans ce sens, et malgré le manque de prise sur le sujet de la part des collectivités, il est décidé de travailler au développement des compétences liées à la transition énergétique, notamment en lien avec la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT). La montée en compétences des entreprises locales est un enjeu fort pour développer ces énergies.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Relever les besoins en formation actuels et futurs.
	Accompagner au développement de formations dédiées aux adultes.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Impacts positifs sur l'économie locale.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Entente économique Nord Loiret Syndicats et Fédérations BTP GPECT CCI CMA
Public(s) cible(s)	Salariés du secteur tertiaire, employeurs, travailleurs indépendants	En lien	Actions 18 et 26
Leviers	Besoin reconnu par les élus, notamment pour entretenir les systèmes des collectivités. Présence de la SICAP.	Freins	Indépendant des compétences des collectivités locales.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de sessions de formation mises en œuvre
Référent	PETR

Objectif 6 : Déployer les réseaux de chaleur

Action n° 18

Sensibiliser les chefs d'entreprises et les élus aux EnR et faire connaître le COT EnR

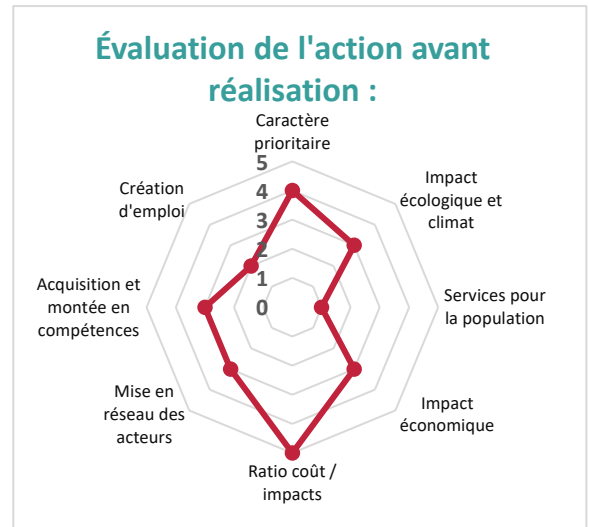
Contexte et description de l'action :

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) EnR est un programme d'une durée de 3 ans visant à développer les EnR sur le territoire du Pays. Ce dernier est effectif en 2021, par convention avec l'ADEME Centre-Val de Loire.

Il engage le PETR à accompagner la réalisation de 10 installations de production d'EnR, dont 3 hors bois-énergie. Ces 10 installations devront produire plus de 3 175 MWh. En contrepartie, l'ADEME apportera une aide financière pour les investissements et pour l'animation locale engagée.

En plus de financements complémentaires à d'autres dispositifs, dont le fonds chaleur, le contrat permet la mobilisation d'une ingénierie technique sur le territoire, par conventionnement avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire.

La création d'une filière bois-énergie (stockage) sera à développer en parallèle de la montée en gamme de BOISUP.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Sensibiliser les gros consommateurs d'énergie au COT EnR.
	Accompagner les élus et les entreprises (dont agricoles) du territoire par l'intermédiaire d'une animation multi EnR.
	Aider au montage des dossiers de subvention.
	Organiser des visites sur sites.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air. Augmentation de la production d'EnR. Création d'emplois.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Entente économique Nord Loiret	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC ADIL CCI CMA Chambre d'agriculture FIBOIS BOISUP
Public(s) cible(s)	Secteurs industriel et agricole Élus	En lien	Actions 17, 19 et 20
Leviers	Intérêt économique.	Freins	
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	La Banque des Territoires DETR ANCT ADIE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de projets aidés via le COT EnR ; Nombre de MWh produits ; Nombre de projets ayant fait l'objet de pré-étude ; Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
Référent	PETR

Objectif 6 : Déployer les réseaux de chaleur

Action n° 19

Identifier et réaliser des études pour changer les systèmes de chauffage non performants ou fortement émetteurs des bâtiments publics

Contexte et description de l'action :

Les Bilans Carbone des intercommunalités mettent en évidence la forte consommation d'énergie nécessaire pour la majorité des bâtiments, notamment les écoles. De plus, certains de ces bâtiments sont chauffés au fioul et émettent par conséquent une quantité importante de Gaz à Effet de Serre (GES), au-delà d'équipements souvent obsolètes.

Il en est de même pour les bâtiments communaux.

Les collectivités locales, dans leur objectif d'être plus éco-responsables, s'engageront à étudier les possibilités de remplacement de leurs systèmes de chauffage.

L'objectif est de remplacer les systèmes les moins performants par des systèmes récents et, si possible, utilisant des EnR (géothermie, bois-énergie, etc.).

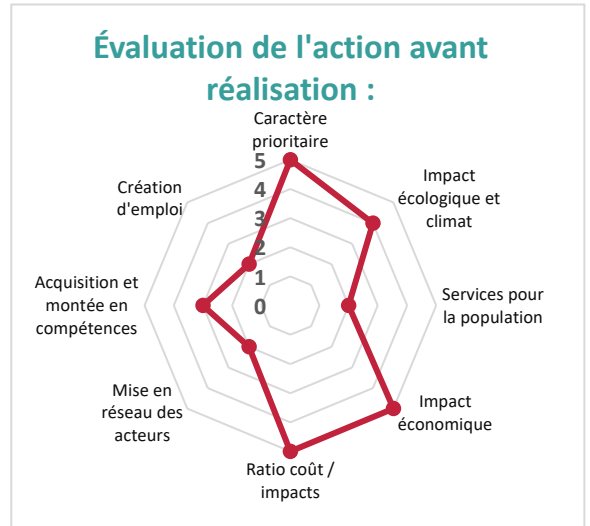
Cette action est complémentaire aux actions n°18 et 22 concernant la réalisation d'audits des bâtiments publics.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Faire évaluer les systèmes de chauffage des bâtiments publics.
	Remplacer les systèmes les moins performants.
	Organiser un suivi de la consommation d'énergie.
	Sensibiliser les salariés et les usagers des bâtiments aux comportements économisant l'énergie.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air. Augmentation de la production d'EnR.		
Porteur(s) pressenti(s)	Communes CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR ADIL FIBOIS AFPG Région Centre-Val de Loire
Public(s) cible(s)	Élus et techniciens des collectivités	En lien	Actions 18 et 22
Leviers	Retours d'expériences positifs sur le territoire. Réduction de la facture énergétique grâce à l'amélioration de la performance. Regroupements de commandes possibles.	Freins	Anticipation du remplacement. Coûts des équipements (comparés au systèmes classiques)
Moyens à mobiliser ou créer	ETP FIBOIS ETP PETR	Pistes de financements possibles	COT EnR Fonds UE CEE (travaux) Plan de relance Région Centre-Val de Loire Conseil départemental du Loiret DETR DSIL



Orientation 2 : Aider au déploiement des EnR&R tout en tenant compte des caractéristiques locales

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de changements de système de chauffage au sein des bâtiments publics (sous compétence des CC ou des communes)
Référent	Communes et CC

Objectif 6 : Déployer les réseaux de chaleur

Action n° 20

Accompagner le développement d'un projet récupérant la chaleur fatale

Contexte et description de l'action :

La commune de Pithiviers accueille l'usine d'incinération des déchets, gérée par Beauce Gâtinais Valorisation (BGV). Les déchets qui y sont traités proviennent de trois syndicats dont le SITOMAP (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais).

L'incinération des déchets permet de produire de l'électricité ainsi que de la chaleur. Une partie de la chaleur est envoyée vers la malterie Soufflet à proximité, mais une partie de la chaleur fatale est pour le moment perdue.

BGV a réalisé, en 2015/2016, plusieurs études démontrant l'intérêt que peut avoir cette chaleur, notamment dans le cas d'un projet de serre. Plusieurs facteurs font qu'à ce jour, le projet n'a pas pu aboutir.

Poursuivre l'aboutissement d'un projet similaire au projet initial est une finalité souhaitée par de nombreux acteurs et élus locaux.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Être en veille sur les projets agro-alimentaires émergents.
	Mener à bien un projet de récupération de chaleur.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

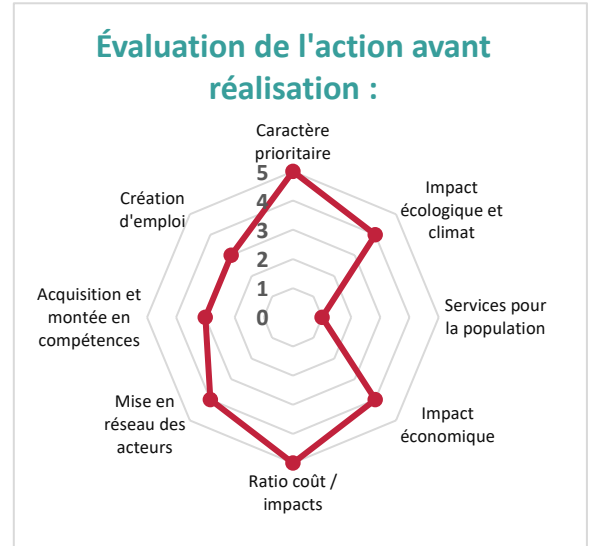
Impacts attendus	Réduction des émissions de GES. Production d'EnR. Valorisation de la chaleur fatale. Création d'emplois (dans le cas d'une production agricole).		
Porteur(s) pressenti(s)	Beauce Gâtinais Valorisation	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR Chambre d'agriculture
Public(s) cible(s)	Secteurs agricole ou agro-alimentaire	En lien	
Leviers	Des études de faisabilité ont déjà été réalisées. Intérêt pour la production locale de produits frais.	Freins	Disponibilité du foncier.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	Fonds privés

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Projet de récupération de chaleur abouti
Référent	BGV





Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Objectif 7 : Agir sur le patrimoine et via les compétences des collectivités

Action n°21

Maintenir et renforcer le service local d'accompagnement des collectivités

Contexte et description de l'action :

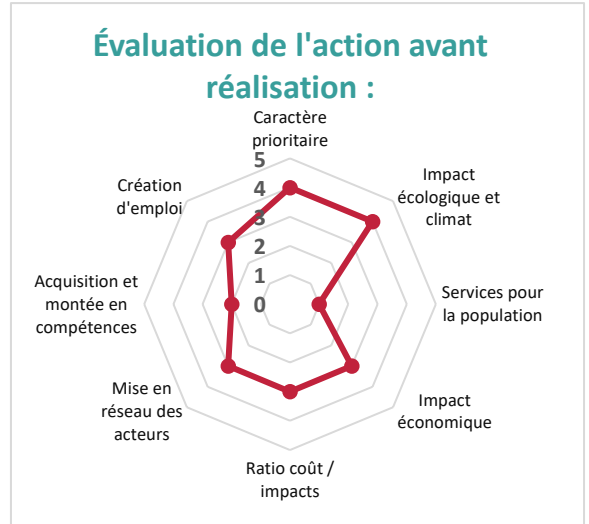
Un constat partagé par les élus présents lors des ateliers est la difficulté du montage de dossier. La première raison évoquée est celle d'un manque d'ingénierie en interne.

Les élus ont connaissance de l'offre d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP), portée par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), mais jugent que cette offre est faible face aux besoins ressentis en manière de rénovation des bâtiments publics.

Toutefois, dans le cadre de cette action, un partenariat entre l'ADIL et les collectivités du PETR, via une convention, sera étudié (outre celle signée en juillet 2021 par la CCPG). L'embauche possible d'un second CEP au sein de l'ADIL et les résultats plus qu'engageants de ce service sont des arguments à prendre en compte.

Une convention avec l'ADIL serait l'occasion d'inclure d'autres éléments, notamment des actions de sensibilisation des agents.

En parallèle, la poursuite d'une contractualisation valorisant les CEE sera recherchée. La convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire permet d'analyser les potentialités d'EnR pour les systèmes de chauffages (cf action n°19).



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser une enquête auprès des collectivités du territoire (besoins/attentes vis-à-vis de leur patrimoine et des différentes actions portées).
	Préparer et signer une convention entre le PETR et l'ADIL selon les résultats de l'enquête.
	Suivre la démarche et capitaliser sur les premiers résultats.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de l'empreinte carbone des bâtiments publics. Réduction de la facture énergétique des collectivités.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Communes CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	ADIL
Public(s) cible(s)	Collectivités locales	En lien	Actions 22, 24 et 25
Leviers	La mission peut être liée à l'accompagnement des ménages. Possibilité d'être subventionné. CEP.	Freins	Ingénierie territoriale limitée aujourd'hui.
Moyens à mobiliser ou créer	Coût du contrat/de la convention	Pistes de financements possibles	CEE Région Centre-Val de Loire Fonds UE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Valider la convention					

Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de collectivités accompagnées dans la réalisation de travaux ; Part du territoire sous convention avec l'ADIL
Référent	ADIL

Objectif 7 : Agir sur le patrimoine et via les compétences des collectivités

Action n° 22

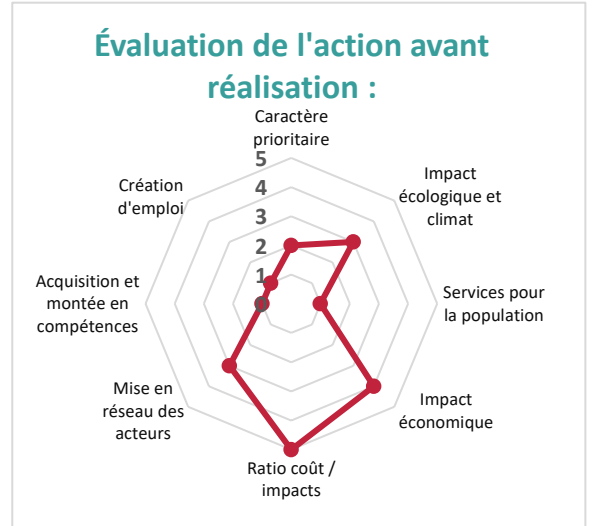
Favoriser la réalisation d'audits des bâtiments publics

Contexte et description de l'action :

Le patrimoine public local représente un enjeu considérable en termes de rénovation thermique sur le territoire. Ce patrimoine comprend les écoles, des espaces de loisirs, de sports ou de culture ou les locaux de l'administration.

De ce fait et en raison de la responsabilité des services publics dans le cadre de la transition énergétique, les communes et CC sont encouragées à réaliser des audits environnementaux et énergétiques sur leurs patrimoines les moins performants. Ceux-ci ont pour but de pouvoir définir les travaux prioritaires et donner une idée des coûts de ceux-ci, tout en mettant en parallèle les économies d'énergie réalisables.

Cette action est complémentaire avec l'action n°19 concernant la réalisation d'études pour le changement de systèmes de chauffage des bâtiments publics, et l'action n°21.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Établir un état des lieux énergétique pour chaque bâtiment public du territoire.
	En fonction de l'état et des priorités, prévoir la réalisation d'audits.
	Définir une stratégie pluriannuelle d'investissement.
	Encourager les comportements limitant la consommation énergétique.
	Assurer un suivi de la consommation énergétique des bâtiments publics.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liée à celle-ci. Possible amélioration de la qualité de l'air (possible changement de systèmes de chauffage). Réalisation de rénovations qui engendrent de la consommation énergétique, des nuisances et des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Impacts positifs pour le secteur du BTP.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC Communes Personne ou service accompagnant (action n°21)	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Région Centre-Val de Loire ADIL Structures régionales
Public(s) cible(s)		En lien	Actions 19 et 21
Leviers	Intérêt économique sur le long terme (coûts de fonctionnement). Groupement de commandes possible. COEP possible. Opportunité pour l'action n°27.	Freins	Investissements nécessaires.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire ADEME (COT EnR)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de bâtiments ayant été diagnostiqués ; Nombre de bâtiments réhabilités à la suite d'un diagnostic ; Quantité d'énergie économisée annuellement
Référent	Communes et CC

Objectif 7 : Agir sur le patrimoine et via les compétences des collectivités	
Action n° 23	Accompagner la modernisation des éclairages publics du territoire

Contexte et description de l'action :

L'éclairage public est source d'une forte consommation d'énergie lorsque les installations sont anciennes.

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers (SIERP) exerce la compétence d'autorité concédante de la distribution publique de l'électricité sur le territoire de ses communes. C'est notamment vers le SIERP que les communes se tournent lorsqu'elles souhaitent être financées pour remplacer leurs points lumineux et/ou les horloges astronomiques.

Il est souhaité que le remplacement des points lumineux vétustes au profit de technologies récentes peu consommatrices soit poursuivi. En plus de ces financements, le PETR poursuivra les démarches de contractualisation, notamment pour les CEE.

L'investissement réalisé sera profitable à court terme sur la facture énergétique.

En parallèle, le sujet de l'extinction des éclairages publics la nuit pourra être abordé.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

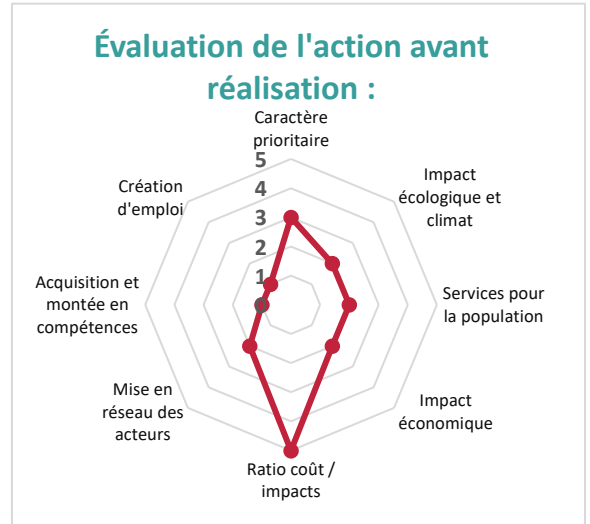
	Contractualisation avec des tiers pour financer les investissements.
	Partager l'état des lieux des remplacements effectués depuis l'existence du SIERP.
	Sensibiliser les élus aux technologies LED et aux extinctions des éclairages publics la nuit.
	Développer un programme pour les points lumineux publics intérieurs.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie. Rénovation du parc des éclairages publics.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR SIERP	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Communes CEP SICAP
Public(s) cible(s)	Collectivités locales	En lien	
Leviers	Financements publics et privés cumulables.	Freins	Coût du renouvellement
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	SIERP ADEME Région Centre-Val de Loire CEE DETR DSIL Plan de relance

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------



Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de communes ayant rénové 100% de leur parc d'éclairage public ; Nombre de points lumineux sur l'espace public en LED ; Part de points lumineux dans les bâtiments publics en LED (selon la portée de l'action)
Référent	SIERP

Objectif 8 : Accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets de rénovation

Action n° 24

Accompagner les ménages et les bailleurs sociaux (conseil, suivi, financements)

Contexte et description de l'action :

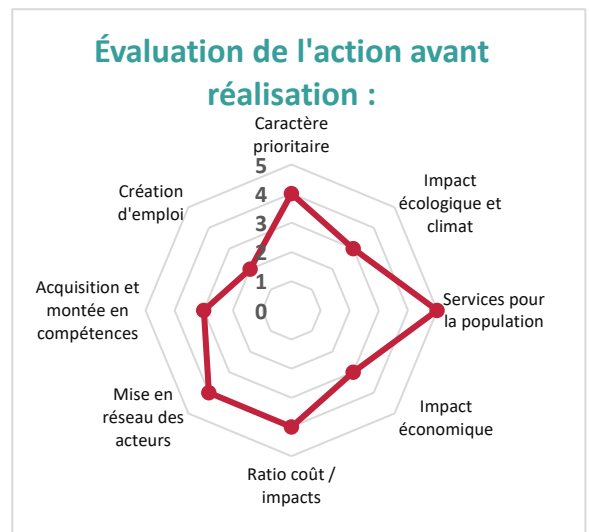
Il devient nécessaire, face aux changements climatiques et à la hausse des prix de l'énergie, de mettre en place un ou des dispositif(s) public(s) en faveur des propriétaires et du public en général. L'accompagnement qui est attendu est :

- L'accompagnement à la phase d'étude pour les particuliers ;
- L'accompagnement au montage de dossier de subventions des particuliers ;
- La mobilisation des aides financières ;
- L'orientation vers les professionnels compétents ;
- Le suivi jusqu'à l'achèvement des travaux ;
- La sensibilisation du public.

Deux dispositifs, complémentaires, sont possibles :

- L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) agit sur l'ensemble des dysfonctionnements liés aux logements. Toutefois, les objectifs quant à la performance énergétique restent limités. Le dispositif est accessible selon des critères de revenus.
- La PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique), qui se concentre prioritairement sur la performance énergétique du logement, en prenant en compte le confort d'été.

Une convergence des guichets devrait être possible, notamment en raison de la future loi Climat & Résilience.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Prendre une décision politique afin d'anticiper la future loi Climat & Résilience.
	Assurer un service d'accompagnement à la rénovation sur les 3 CC.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liées à celle-ci. Dans le cadre de la stratégie territoriale, il a été estimé que la rénovation de l'équivalent de 3 000 logements (moyenne du Pays de 144 kWh/m ²) vers la classe A (minimum de 50 kWh/m ²) entre 2016 et 2030 permettrait d'économiser 48 GWh et donc d'atteindre l'objectif de 2030. Possible amélioration de la qualité de l'air (possible changement de systèmes de chauffage). Confort d'été potentiellement amélioré pour les logements concernés. Impacts positifs pour le secteur du BTP. Réduction de la facture énergétique des ménages.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR ADIL Région Centre-Val de Loire
Public(s) cible(s)	Grand public Propriétaires et bailleurs sociaux	En lien	Action 25
Leviers	Besoin existant reconnu. Avantage économique en plus de sanitaire et du confort de vie. OPAH sur la CCPG et la CCDP. PLH sur la CCPG.	Freins	Complexité pour le grand public. Reste à charge plus ou moins important.

Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	CRTE Fonds UE CEE via le SARE (PTRE) ANAH (OPAH) Fondation du Patrimoine
-----------------------------	--	----------------------------------	--

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Dispositifs mis en place ; Nombre de logements réhabilités
Référent	PETR

Objectif 8 : Accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets de rénovation

Action n° 25

Accompagner les entreprises (conseil, suivi, financements)

Contexte et description de l'action :

Si le secteur économique privé est moins concerné par l'évolution de la réglementation française, il reste central dans l'objectif d'économiser l'énergie, de réduire la facture énergétique, donc d'augmenter la rentabilité financière des entreprises.

Afin de mobiliser le secteur privé, les participants aux ateliers ont évoqué l'accompagnement des entreprises volontaires et la sensibilisation des acteurs économiques locaux plus généralement.

L'offre d'accompagnement sera bien plus légère que celle destinée aux habitants, et passera par des actions conjointes.

Il est également prévu d'amplifier les actions lancées en 2020, et donc ralenties par la crise sanitaire, par le PETR et l'Entente économique Nord Loiret.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Faire connaître les dispositifs d'accompagnement à destination des entreprises souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation, dont les CEE. L'offre d'accompagnement devra couvrir les 3 CC, qu'elle soit commune ou propre à chaque CC.
	Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques (artisanat, commerce, industrie, agriculture, agro-alimentaire) sur les sujets de performance énergétique et de confort d'été.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liées à celle-ci. Possible amélioration de la qualité de l'air (changement de systèmes de chauffage). Confort d'été potentiellement amélioré pour les bâtiments concernés. Impacts positifs pour le secteur du BTP.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Entente économique Nord Loiret	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC ADIL Région Centre-Val de Loire CMA
Public(s) cible(s)	Secteur privé, entreprises	En lien	Action 24
Leviers	Besoin existant reconnu. Avantage économique en plus de sanitaire et du confort.	Freins	
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	La Banque des Territoires DETR CEE ANCT ADIE

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'entreprises accompagnées dans des travaux en lien avec la performance énergétique sur le territoire ; Nombre de m² rénovés ; Nombre d'actions financées
Référent	Entente économique Nord Loiret

Objectif 8 : Accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets de rénovation

Action n° 26

Permettre la montée en compétence des entreprises

Contexte et description de l'action :

Le secteur résidentiel reste à l'origine d'une part importante de la consommation énergétique, principalement due à l'utilisation du chauffage. La rénovation des logements reste l'action majeure permettant une économie d'énergie non négligeable sur le long terme.

Toutefois, la réglementation française évolue rapidement et inclut désormais des obligations supplémentaires (notamment l'utilisation de matériaux biosourcés). Ces nouveautés pourront être source de problèmes en raison d'un manque de compétences. Dans ce sens, le territoire souhaite se tenir prêt à aider les entrepreneurs du secteur du bâtiment à se préparer ou à se mettre à niveau face aux réglementations, donc de pouvoir répondre aux offres de marchés locaux.

Un programme supplémentaire pourrait être testé à l'échelle du Pays. Il peut s'agir par exemple du programme Facilaréno, porté par Dorémi. Ce programme vise à accélérer la rénovation énergétique des logements en organisant des groupements professionnels.

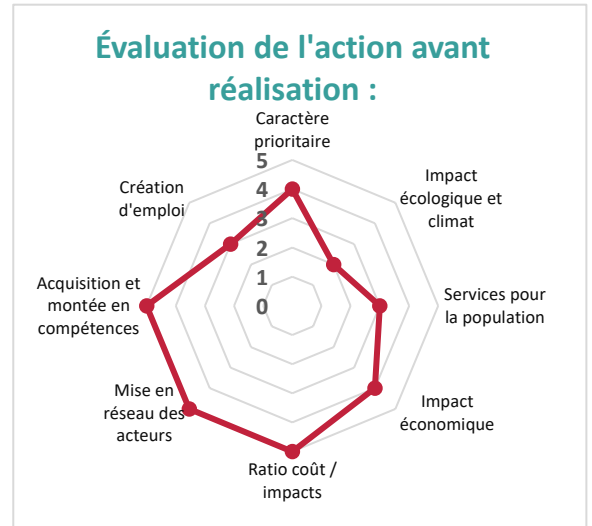
Cette action sera développée en lien avec la GPECT.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Créer un groupe de travail sur la question de la montée en compétence des entreprises du secteur du BTP.
	Développer des offres de formation dédiées aux professionnels.
	Si le besoin se fait ressentir, expérimenter un programme de mise en réseau des professionnels et de chantiers de formation à l'échelle locale.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liée à celle-ci. Réduction de la facture énergétique. Possible amélioration de la qualité de l'air (changement de systèmes de chauffage). Confort d'été potentiellement amélioré pour les logements concernés. Impacts positifs pour le secteur du BTP, notamment via une mise en réseau des professionnels.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Acteurs du bâtiment Artisans Structures régionales en lien Syndicats et Fédérations CMA Éducation nationale
Public(s) cible(s)	Secteur du BTP	En lien	Actions 22, 24, 25 et 27
Leviers	Réglementation qui évolue Artisans RGE sur le territoire Facilite la réponse locale aux Appels d'Offres	Freins	Peut être perçu comme une concurrence
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire



Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'entreprises suivant une formation ; Nombre d'employés formés
Référent	PETR

Objectif 9 : Privilégier les matériaux biosourcés produits localement et les matériaux de réemploi

Action n° 27

Aider au développement d'une filière locale de matériaux biosourcés et le savoir-faire associé

Contexte et description de l'action :

Différents matériaux (paille, chanvre, bois, etc.), appelés matériaux biosourcés, sont de plus en plus utilisés dans la construction ou la rénovation de bâtiments. Leur utilisation va s'amplifier dans les prochaines années, notamment en raison de la réglementation environnementale 2020.

Ces matériaux biosourcés, aux caractéristiques techniques approuvées dans le cadre de ces usages, présentent plusieurs intérêts. Ils sont composés, partiellement ou entièrement, de ressources d'origine végétale ou animale, et donc de ressources renouvelables. L'intérêt environnemental de ces matériaux est également lié à leur analyse du cycle de vie : il s'agit bien souvent d'une ressource locale, limitant ainsi la nécessité du transport, les matériaux sont peu transformés et dépendent donc moins des énergies et finalement, ces matériaux peuvent stocker le carbone durant leur utilisation et, en raison de leur biodégradabilité, ne constituent pas de déchets en fin de vie.

L'identité agricole du Pays peut donc être profitable au développement d'une filière de matériaux biosourcés basée sur des produits végétaux.

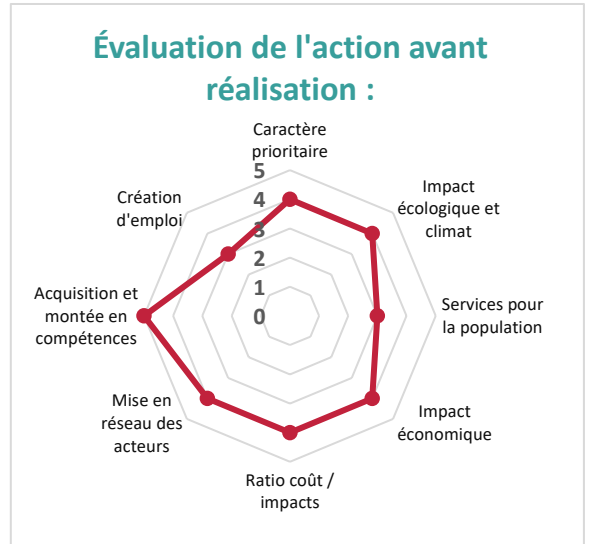
Ces filières pourront également être réfléchies en partenariat avec d'autres structures publiques ou privées (SIARJA, PETR du Loiret, APPROCHE-Paille, etc.).

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Créer un groupe de travail portant sur le développement des filières.
	Estimer les besoins des constructeurs en termes de matériaux biosourcés.
	Accompagner les démarches de contractualisation avec les constructeurs.
	Accompagner la construction des filières.
	Sensibiliser le corps des architectes à l'utilisation de ces matériaux.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Impacts positifs sur l'économie locale.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Chambre d'agriculture Agriculteurs	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	OPA CMA Chambre d'agriculture
Public(s) cible(s)	Secteurs agricole et BTP	En lien	Action 26
Leviers	Demande de plus en plus forte. Intérêts économique et écologique à diversifier les espèces et/ou variétés cultivées. Conforte les emplois locaux.	Freins	Échec il y a quelques années de démarches similaires. Risque économique.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire Fonds UE



Orientation 3 : Accélérer les actions de transition énergétique des bâtiments

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027



Orientation 4 : Entreprendre, consommer et produire localement et durablement

Objectif 10 : Relocaliser les filières alimentaires sur le territoire

Action n° 28

Travailler avec les collectivités locales pour développer l'achat de produits locaux et développer des solutions de proximité pour la restauration collective

Contexte et description de l'action :

Le développement de l'achat local est l'un des objectifs du PCAET.

L'une des premières actions à mettre en place est l'évolution des politiques d'achat public. Cette action relève de la volonté des collectivités locales.

L'ambition est d'inclure différents éléments afin de développer l'achat responsable, voire local. Il peut s'agir de critères environnementaux ou sociaux dans la commande publique ou des objectifs et des labels auprès des fournisseurs.

Cette action risque d'entraîner des surcoûts. Il sera nécessaire de limiter ceux-ci en privilégiant la sobriété.

En parallèle, les participants aux ateliers se sont interrogés sur les possibilités offertes pour la restauration collective. Le modèle de la cantine centrale de la CCPNL, et du projet pour alimenter la cantine à partir de produits locaux, a inspiré les participants. Des réflexions et des modes opératoires pour alimenter les restaurants scolaires et les administrations sont à prévoir. Le PETR ainsi que les CC accompagneront les communes afin d'augmenter la part des produits locaux dans les cahiers des charges.

Cette action est à rattacher également à la démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental du Loiret.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réunir les services concernés par la politique d'achat public afin de partager sur ce qui est fait (recensement des pratiques locales).
	Recensement des besoins.
	Organiser des visites afin de mettre en avant des systèmes alternatifs, dont celui de la CCPNL.
	Engager la réflexion sur l'alimentation en produits locaux dans la restauration collective afin de définir une stratégie commune et/ou de territoire.
	Réaliser une étude portant sur l'implantation d'une légumerie.
	Accompagner les collectivités.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Promotion des productions locales. Possible diversification des cultures locales. Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie. Possible meilleure alimentation (selon l'avancée de l'action). Mise en réseau des acteurs du territoire. Réduction des déchets alimentaires des cantines. Renforcement et/ou pérennisation de l'emploi local, dont agro-alimentaire.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR CC Divers acteurs locaux.	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	DDT Communes CA GABOR
Public(s) cible(s)	CC et communes	En lien	Actions des objectifs 10 et 11

Orientation 4 : Entreprendre, consommer et produire localement et durablement

Leviers	Compétences juridiques possédées par les CC. Réglementation en faveur du local. Loi EGALIM. PAT Départemental. Créations d'emplois non délocalisables. Restructuration des écoles Modèle de la CCPNL sur le territoire.	Freins	Réglementation de plus en plus contraignante. Question du coût des repas (reste à charge). Aléas climatiques pouvant poser un risque pour l'approvisionnement. Investissements importants.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR ETP CC	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire (via CRST)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Part du montant des achats de biens ou de services prenant en compte des critères environnementaux ; Tonnage en produits alimentaires locaux ou bio
Référent	CC

Objectif 10 : Relocaliser les filières alimentaires sur le territoire

Action n° 29

Étudier l'intérêt du développement d'une centrale logistique afin de structurer l'approvisionnement

Contexte et description de l'action :

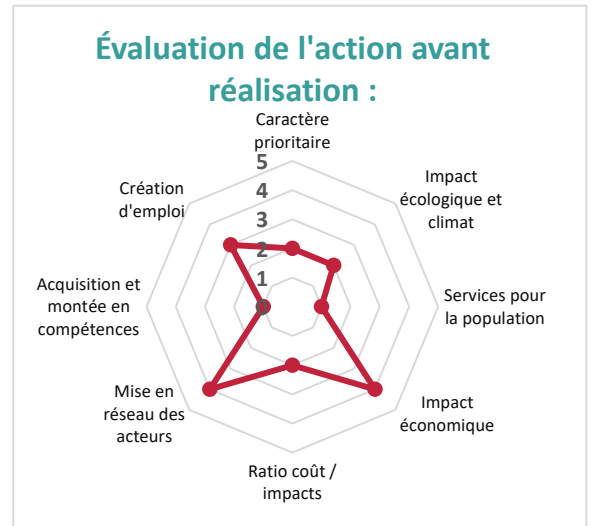
Le développement d'une centrale logistique pourrait permettre de centraliser les productions et de faciliter l'approvisionnement et la mise en relation entre le producteur et le consommateur.

Un tel projet était envisagé il y a quelques années. Les participants aux ateliers souhaitent savoir si l'implantation d'une centrale logistique peut être viable à l'échelle du Pays et quels en sont les impacts possibles.

Il est donc souhaité, au travers du PCAET, d'étudier le sujet.

Cette centrale logistique compléterait, localement et sur une autre échelle territoriale, la plateforme « Approlocal » mise en œuvre par la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental du Loiret.

L'étude compléterait la pré-étude réalisée par l'association Cultivons l'Avenir du Pithiverais (CAP).



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser une étude sur l'implantation d'une centrale logistique sur le Pays.
	Prendre une décision selon les résultats de l'étude.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Possible création d'emplois locaux.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR CA CAP	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC
Public(s) cible(s)		En lien	Action 28
Leviers	Favorise la vente sur le territoire. Favorise l'emploi local.	Freins	Coûts liés aux intermédiaires. Manque de marchés.
Moyens à mobiliser ou créer	Ingénierie externalisée	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire (via CRST)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Réalisation de l'étude
Référent	PETR

Objectif 10 : Relocaliser les filières alimentaires sur le territoire

Action n° 30

Aider les porteurs de projets à développer des commerces

Contexte et description de l'action :

De nombreux acteurs, et une partie de la population locale, souhaitent voir les circuits alimentaires de proximité se développer. Plusieurs avantages sont possibles :

- La relocalisation d'emplois ;
- La diversification des activités pour les exploitants ;
- Le développement de la consommation de produits locaux ;
- La préservation des espaces agricoles ;
- ...

Dans ce sens, une des ambitions du Plan Climat est d'aider les porteurs de projets à développer des commerces alimentaires dans les pôles urbains et structurants du territoire. Cette aide prendra la forme de location de bâtiments, voire de mises à disposition, ou l'aide à la rénovation de commerces.

Une réflexion en faveur du développement d'un magasin de producteurs sera à engager en parallèle.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

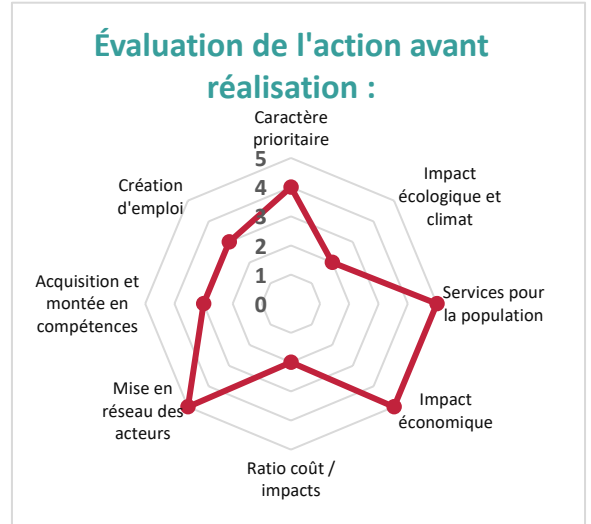
	Mettre en relation et accompagner les porteurs de projets et les communes dans des partenariats.
	Réaliser une étude de marketing économique préalable.
	Engager la réflexion concernant le développement d'un magasin de producteurs.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Promotion des productions locales. Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie dues à l'importation de produits. Impacts positifs pour l'économie locale. Mise en réseau des acteurs du territoire.		
Porteur(s) pressenti(s)	Communes CC CCI Entente économique Nord Loiret	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	OCAIP EPFLI CMA
Public(s) cible(s)	Exploitants agricoles, porteurs de projets	En lien	
Leviers	Réhabilitations dans les centres. Réponse à la demande. Emplois locaux confortés.	Freins	Nature des bâtiments existants. Investissements importants. Capacités financières des collectivités.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire Cap Loiret Plan de relance DETR DSIL EPFLI

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------



Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de nouveaux commerces alimentaires recensés (par rapport à 2021)
Référent	Office de tourisme / Entente économique / CCI

Objectif 10 : Relocaliser les filières alimentaires sur le territoire

Action n° 31

Aider à la mise à disposition de terres agricoles pour les porteurs de projets

Contexte et description de l'action :

La Beauce est reconnue en France comme ayant des sols à fort potentiel agronomique sur lesquels des cultures diversifiées peuvent être développées. De ce fait, le prix des terres est assez élevé sur le Pays, ce qui limite l'arrivée de nouveaux agriculteurs (hors exploitations familiales).

Les participants aux ateliers apprécient l'idée de pouvoir aider les porteurs de projets, qu'ils soient maraichers ou agriculteurs, dans leurs projets en facilitant l'accès au foncier.

Cet accès aux terres peut prendre plusieurs formes : une commune peut réserver le foncier pour un porteur de projets, mettre à disposition une de ses parcelles, le louer, etc.

Un recensement des terres possédées par les collectivités locales et une étude sur le foncier agricole en vue de définir des zones prioritaires pour la préemption seront nécessaires.

Cette action est à mettre en parallèle avec les actions du CTEC visant la protection de la ressource en eau, notamment aux abords des BAC.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Établir un état des lieux du foncier agricole mobilisable.
	Définir les zones prioritaires.
	Permettre la rencontre entre élus, agriculteurs et porteurs de projets.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

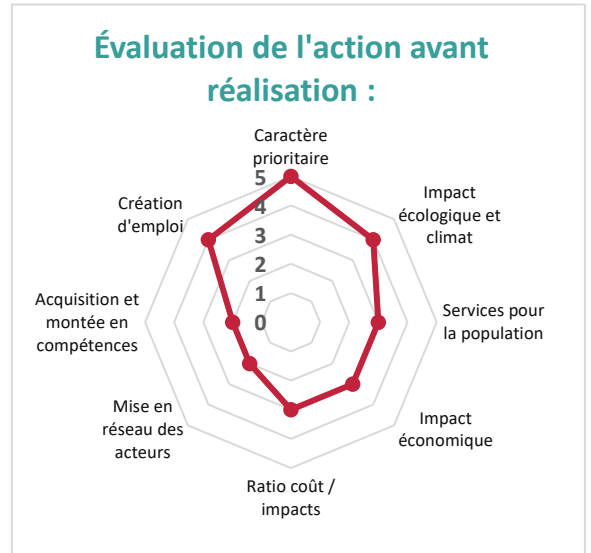
Impacts attendus	Hausse de la production et de la consommation de produits locaux. Protection des terres agricoles et attraction de nouveaux agriculteurs. Développement de l'emploi local.		
Porteur(s) pressenti(s)	Communes CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	ADEAR Chambre d'agriculture PETR SAFER
Public(s) cible(s)		En lien	
Leviers	Fonciers communaux. Renouvellement important dans la prochaine décennie. Volonté de reprendre les exploitations.	Freins	Investissements. Foncier non recensé pour le moment.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'hectares mobilisés
Référent	Communes



Objectif 11 : Développer la consommation de produits locaux

Action n° 32

Amener les restaurateurs à la rencontre des producteurs

Contexte et description de l'action :

Le secteur de la restauration est un des piliers sur lequel on peut baser le développement de la consommation des produits locaux. Si les outils numériques se sont développés à l'échelle du département, le Pays souhaite accompagner la dynamique en créant des rencontres entre producteurs et restaurateurs, puisqu'il a été diagnostiqué que peu de restaurateurs avaient une démarche d'approvisionnement en produits locaux.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

Organiser des rencontres entre les restaurateurs et les producteurs.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Hausse de la production et de la consommation de produits locaux.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Chambre d'agriculture CCI	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CMA UMIH
Public(s) cible(s)	Restaurateurs, producteurs	En lien	Actions 19 et 20
Leviers	Intérêt pour les différents types d'acteurs. Maillage des acteurs locaux.	Freins	
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'évènements organisés en lien avec les CC et le PETR
Référent	PETR

Objectif 11 : Développer la consommation de produits locaux

Action n° 33

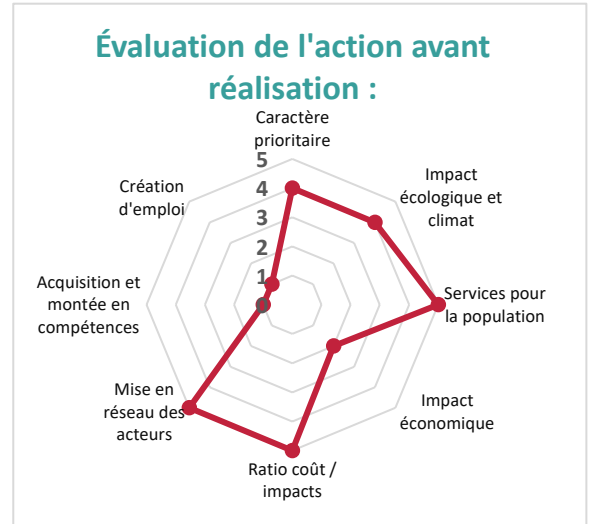
Favoriser les outils et événements de mises en valeur des produits et producteurs locaux

Contexte et description de l'action :

Il est souhaité de poursuivre et d'accentuer la mise en valeur des produits locaux via l'organisation d'évènements et la mise en place d'outils.

Ces évènements peuvent prendre différentes formes, notamment celle de marchés de territoire, qui attirent de manière efficace les habitants. À l'instar des marchés du terroir à Yèvre-le-Châtel, d'autres actions, telles que des visites d'exploitations, pourront être organisées, si possible de manière régulière.

En parallèle, des outils de mises en valeur sont à mettre en place. Il peut s'agir de publicité, d'un logo spécifique ou encore de la mise en avant du guide des producteurs, déjà disponible en ligne.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Promouvoir la réalisation d'évènements auprès des producteurs.
	Organiser des rencontres avec les producteurs locaux afin de développer un logo reconnaissant les produits du Pithiverais.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Hausse de la consommation de produits locaux.		
Porteur(s) pressenti(s)	Communes PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC Chambre d'agriculture Acteurs locaux
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	Action 47
Leviers	Demande existante. Présence de produits locaux transformés.	Freins	Les producteurs sont déjà très sollicités pour les marchés existants.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'évènements organisés en lien avec les CC et le PETR ; Mise en place d'un visuel commun pour les produits locaux
Référent	PETR

Objectif 11 : Développer la consommation de produits locaux

Action n° 34

Mettre en place des aides destinées aux ménages modestes et à valoir chez les producteurs locaux

Contexte et description de l'action :

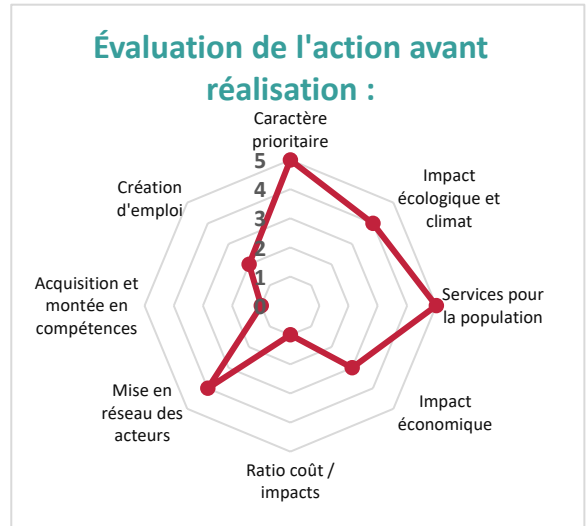
Un constat partagé lors des ateliers est que les ménages les plus modestes ne s'intéressent pas aux produits locaux en raison des prix, perçus comme élevés. Les élus souhaitent faciliter l'achat des produits locaux en les rendant plus accessibles.

Plusieurs options ont été évoquées. Deux d'entre elles sont la mise en place d'un chèque uniquement utilisable aux points de vente de produits locaux ou le développement des paniers solidaires.

La proposition de mettre à disposition des chèques pose le problème du coût plus important et rend les produits gratuits, entraînant une dévaluation de la valeur.

L'offre des paniers solidaires est déjà disponible sur le Pithiverais mais reste peu connue, en nombre restreint et avec un coût qui peut être considéré comme trop cher pour certains.

Un compromis sera à trouver lors de la mise en œuvre du Plan Climat.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Mettre en place un groupe de travail pour définir le format que l'aide pourra prendre.
	Expérimenter ou développer l'aide.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Hausse de la consommation de produits locaux. Possible meilleure alimentation (selon le déploiement de l'aide). Création de lien social. Mise en réseau des acteurs du territoire.		
Porteur(s) pressenti(s)	CC Communes	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Région Centre-Val de Loire PETR OCAIP CCI Associations de commerçants Agriculteurs
Public(s) cible(s)	Ménages modestes	En lien	
Leviers	Intérêts sanitaire et économique pour les ménages modestes.	Freins	Coût de l'action.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Mise en place d'un système d'aide d'achat de produits locaux pour les ménages modestes
Référent	PETR



Orientation 5 : Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone

Objectif 12 : Atténuer l'empreinte carbone du secteur agricole et renforcer le potentiel de séquestration du carbone

Action n°35

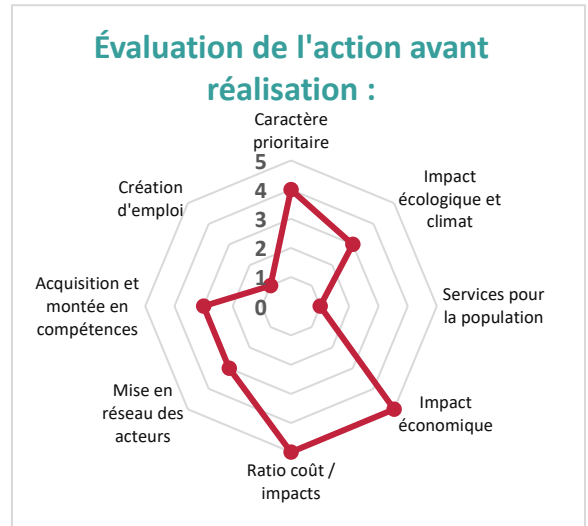
Sensibiliser les agriculteurs à la séquestration du carbone et à ses intérêts

Contexte et description de l'action :

Tout comme les forêts, les espaces agricoles ont la possibilité de stocker du carbone et participent ainsi à la lutte contre le changement climatique. Augmenter la capacité de stockage du carbone revient à augmenter la quantité de matière organique dans les sols.

La sensibilisation et la formation des agriculteurs à ce sujet sont importantes en raison de la place centrale de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique. De ce fait, une identification des pratiques et la mise en place de journées techniques pour les valoriser seront à réaliser en partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

Un autre sujet à surveiller en parallèle est la probable création d'un marché du carbone, ce qui permettrait un revenu supplémentaire pour les agriculteurs engagés dans des pratiques favorisant la séquestration du carbone. Un accompagnement à l'obtention de l'aide pourra être mise en place selon le futur système et les besoins des agriculteurs locaux.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Réaliser des interventions sous format de journées techniques.
	Suivre la mise en place des marchés du carbone.
	Accompagner les agriculteurs souhaitant bénéficier des marchés du carbone.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Apport de connaissance sur le sujet. Évolution des pratiques culturelles locales. Capacité de stockage de carbone accrue. Revenus additionnels pour les agriculteurs.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR OPA	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	OPA Chambre d'agriculture
Public(s) cible(s)	Collectivités locales	En lien	Actions 36 et 38
Leviers	Intérêt économique pour les agriculteurs. En lien avec les MAEC et la PAC ainsi que le développement de l'agroforesterie. SAS en cours de labellisation.	Freins	Contraintes techniques. Possibles analyses supplémentaires. Rémunération non connue.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Crédits carbone

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de structures ayant valorisé le carbone
Référent	PETR

Objectif 12 : Atténuer l'empreinte carbone du secteur agricole et renforcer le potentiel de séquestration du carbone

Action n° 36

Promouvoir des pratiques et des matériels limitant les émissions de GES

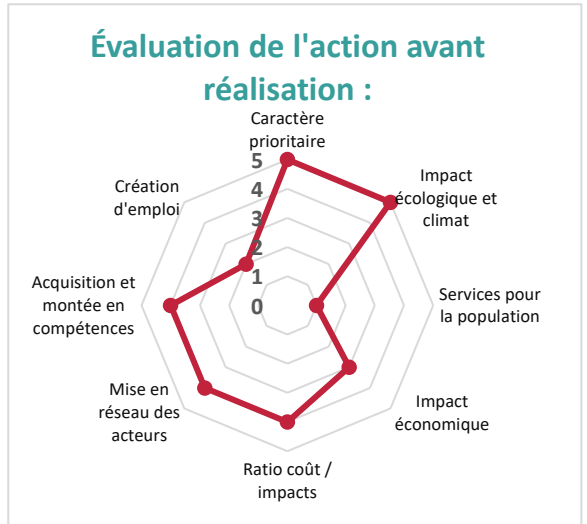
Contexte et description de l'action :

Dans le cadre de cette action, seules les émissions de GES et la séquestration du carbone sont considérées.

L'action vise à aider les agriculteurs dans leurs démarches de changements de pratiques ou dans la pérennisation de celles-ci. Un accompagnement dans la recherche d'aides est à prévoir en plus de la sensibilisation prévue par l'action n°35.

Les pratiques suivantes sont celles préconisées par des experts pour augmenter la capacité de séquestration : couverture permanente des sols, agroforesterie, certaines méthodes de fertilisation des sols, cultures de légumineuses, pratique du non-labour, etc.

À cela s'ajoute la possible réduction de la consommation d'énergie et donc de GES. Cela passe par la rénovation des bâtiments, l'optimisation des consommations de carburants ou le déploiement de matériels ayant une performance énergétique plus élevée ou modulée.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Faire un état des lieux des aides mobilisables dans le cadre de changements de pratiques, de développement de services environnementaux et de changements de matériels.
	Développer les éléments de communication envers les agriculteurs.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liée à celle-ci. Amélioration de la qualité de l'air. Meilleure qualité des sols. Capacité de stockage de carbone accrue.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Chambre d'agriculture	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	OPA Syndicat des irrigants Région Centre-Val de Loire Concessionnaires de matériels agricoles AESN
Public(s) cible(s)	Agriculteurs	En lien	Actions 35 et 38
Leviers	En lien avec les MAEC (dépend) et la PAC Intérêt économique. Matériels favorables aux économies d'énergie.	Freins	Changement de pratiques compliqué pour certains. Reste à charge.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR Communication	Pistes de financements possibles	CEE Plan de relance

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de projets soutenus
Référent	PETR

Objectif 12 : Atténuer l'empreinte carbone du secteur agricole et renforcer le potentiel de séquestration du carbone

Action n° 37

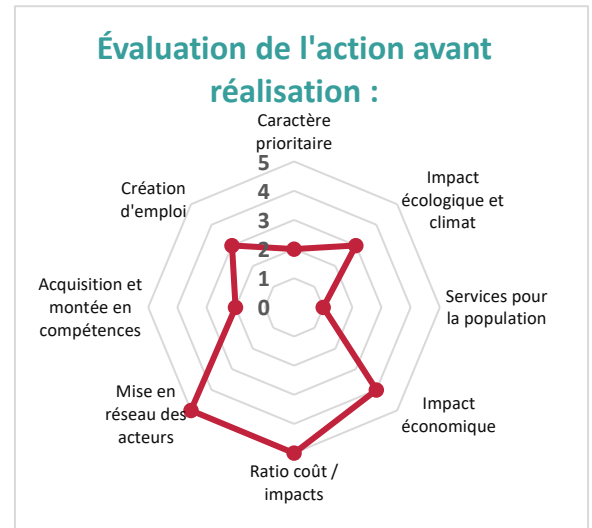
Développer l'éco-pâturage

Contexte et description de l'action :

Une des ambitions du programme Natura 2000 Vallée de l'Essonne et vallons voisins est de développer l'éco-pâturage. Cette pratique prendrait place sur des espaces semi-naturels et sur des cultures et permettra de les entretenir et d'y apporter de la matière organique.

La difficulté dans la mise en œuvre de cette action est de trouver un berger et son troupeau.

La viabilité économique de l'installation est un préalable.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Accompagner la recherche de berger.
	Accompagner la recherche de parcelles favorables à l'éco-pâturage.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES liée à celle-ci. Amélioration de la qualité de l'air. Nuisances sonores diminuées. Meilleure qualité des sols. Capacité de stockage de carbone accrue.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Agriculteurs Paysagistes
Public(s) cible(s)		En lien	Actions 36
Leviers	Ambition Natura 2000. Apport de matière organique apprécié. Plan de pâturage opérationnel. Forte demande locale (privée, publique). Fort intérêt pour la biodiversité.	Freins	Trouver un berger. Rentabilité économique de l'exploitation à partir d'un seuil élevé de têtes.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	FEADER DREAL

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Installation d'un berger et de son troupeau sur le Pithiverais ; Nombre d'hectares mobilisés
Référent	PETR

Objectif 13 : Des techniques culturelles qui s'adaptent face au changement climatique

Action n° 38

Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratique

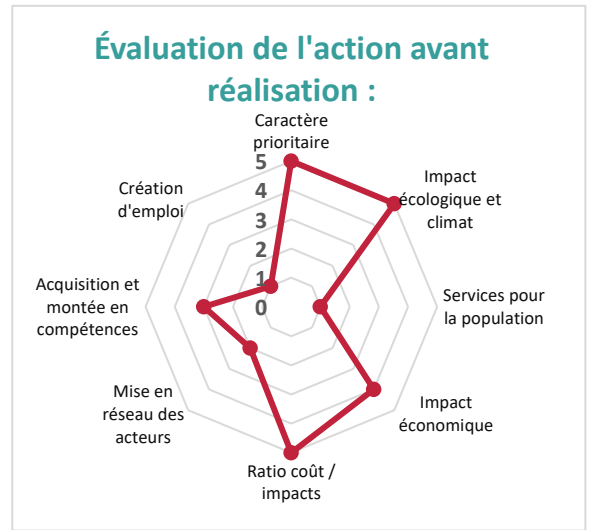
Contexte et description de l'action :

Le Projet Alimentaire Territorial élaboré à l'échelle du département prévoit une modification de l'agriculture. Cette transformation est nécessaire pour répondre à l'évolution des normes exigées par les clients (vers une certification HVE globalement) mais aussi aux enjeux du changement climatique.

Cette mutation passe par l'évolution des pratiques des agriculteurs. C'est donc au travers de l'information, de la formation et de l'accompagnement à la fois sur les aspects techniques et les financements, qu'il faudra agir.

Lors des ateliers, les participants, dont certains sont agriculteurs, ont mis en avant les effets déjà présents du changement climatique. Plusieurs mesures ont été évoquées pour adapter l'agriculture :

- Modification des rythmes de cultures ;
- Avancement des dates de labours ;
- Développement des cultures moins gourmandes en eau ;
- Amélioration de la rétention d'eau selon les techniques culturelles ;
- Changements des systèmes d'irrigation ;
- Développement des alternatives aux intrants, qui sont de moins en moins nécessaires.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Contractualiser avec la Chambre d'Agriculture afin de disposer d'une étude portant sur les effets du changement climatique sur le territoire du Pays.
	Suivre la restitution de l'étude auprès des agriculteurs et des autres acteurs du secteur agricole.
	Suivre l'évolution des pratiques des participants.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Connaissance plus fine des possibles effets du changement climatique. Évolution des pratiques.		
Porteur(s) pressenti(s)	Chambre d'agriculture	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR OPA ADEME DRAAF
Public(s) cible(s)	Agriculteurs	En lien	Actions 35 et 36
Leviers	Évolution des rendements. Avantages économiques.	Freins	Changement de pratiques compliqué pour certains.
Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	Plan de relance

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Réalisation de l'étude et des restitutions
Référent	PETR et chambre d'agriculture

Objectif 13 : Des techniques culturelles qui s'adaptent face au changement climatique

Action n° 39

Agir sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau via les actions du CTEC

Contexte et description de l'action :

L'enjeu majeur du Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) est de préserver la qualité de l'eau potable en mettant en œuvre des actions préventives. Ce contrat est valable pendant trois ans.

Le CTEC identifie plusieurs enjeux qui rejoignent les ambitions du PCAET :

- Aider les agriculteurs à optimiser l'utilisation d'azote
- Inciter les agriculteurs à semer tôt leurs couverts

Ainsi que des actions transversales en lien avec le changement de pratique et la lutte contre le changement climatique

- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Réduire les autres pollutions d'origine agricole
- Sensibilisation des acteurs

Les quatre actions prioritaires du Contrat sont :

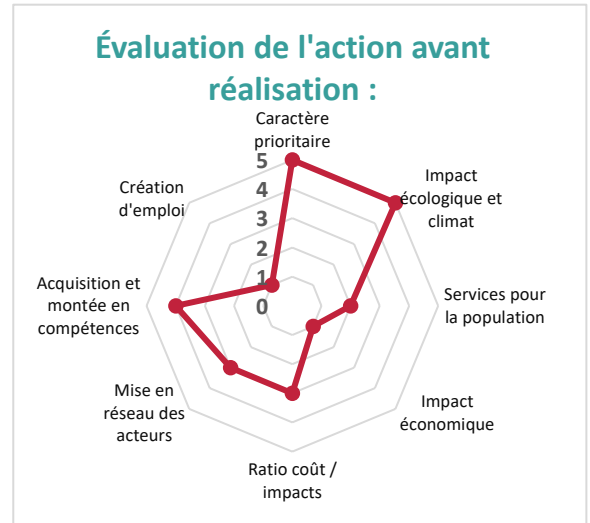
- Création de MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) « Création de couverts » : elles consistent à laisser des parcelles agricoles non productives, similaires à des terres laissées en jachère, sans produits phytosanitaires et sans engrais, afin de diminuer les pressions sur la ressource en eau et de faire des refuges pour la biodiversité.
- Création d'un réseau de reliquats : les reliquats sont des analyses des pour optimiser la fertilisation azotée. Les données collectées permettront un suivi de la qualité agronomique des sols et la mise à dispositions de données auprès des agriculteurs.
- Travail avec les partenaires pour faire des expérimentations sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique.
- Soutien et accompagnement des projets d'agroforesterie et de mise en place de haies.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Communiquer auprès des agriculteurs sur les MAEC (proposés à l'ensemble des agriculteurs, en priorité ceux des BAC).
	Partager les connaissances acquises grâce au réseau de reliquats et les expérimentations.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme. Connaissance plus fine sur les effets du changement climatique et l'adaptation du secteur agricole. Évolution des pratiques agricoles.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Chambre d'agriculture Organismes stockeurs (négoce et coopératives) Agriculteurs DDT
Public(s) cible(s)	Agriculteurs et organismes stockeurs (négoce et coopératives)	En lien	Action 24
Leviers	CTEC en cours	Freins	Subventions limitées aux périmètres des BAC. Coûts des investissements.



Orientation 5 : Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone

Moyens à mobiliser ou créer		Pistes de financements possibles	AESN ADEME Fonds UE
-----------------------------	--	----------------------------------	---------------------------

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Cf. Indicateurs du CTEC
Référent	

Objectif 13 : Des techniques culturelles qui s'adaptent face au changement climatique

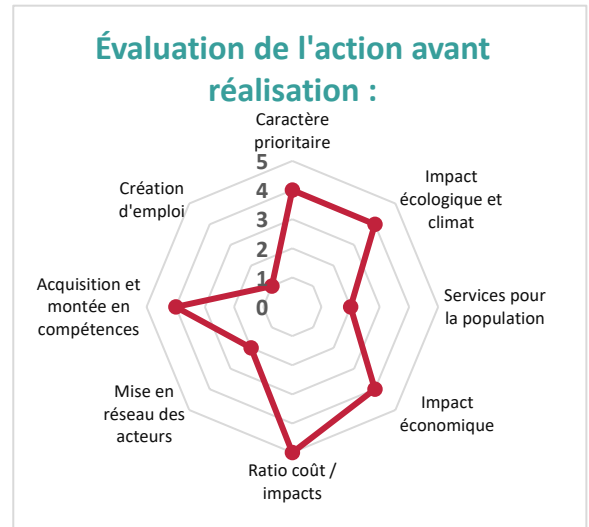
Action n° 40

Favoriser la diversification des exploitations et des variétés cultivées localement

Contexte et description de l'action :

La diversification des cultures pour une exploitation agricole est un levier pour répartir les risques technico-économiques. Elle entre dans le champ de l'adaptation au changement climatique car elle doit permettre de produire même en cas d'aléas climatiques.

De plus, l'emploi de variétés diversifiées et/ou endogènes par leurs précocités et leurs résistances face aux bio-agresseurs est un levier extrêmement important à mettre en place face au changement climatique.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Créer un dialogue avec les acteurs économiques pour créer un débouché.
	Accompagner l'émergence d'une filière d'un point de vue logistique, organisationnel et industriel.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Évolution des pratiques agricoles. Effets bénéfiques sur la biodiversité (plus de cultures). Possibles effets bénéfiques sur l'emploi. Moins de pression sur la ressource en eau.		
Porteur(s) pressenti(s)	Chambre d'agriculture	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	PETR OPA
Public(s) cible(s)	Secteur agricole	En lien	Actions 27, 36 et 38.
Leviers	La diversification des variétés sera nécessaire face au CC. Idem pour les expérimentations.	Freins	Débouchés économiques difficilement identifiables.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Évolution des surfaces attribuées aux différentes cultures
Référent	Chambre d'agriculture

Objectif 14 : Réemployer et valoriser les déchets

Action n° 41

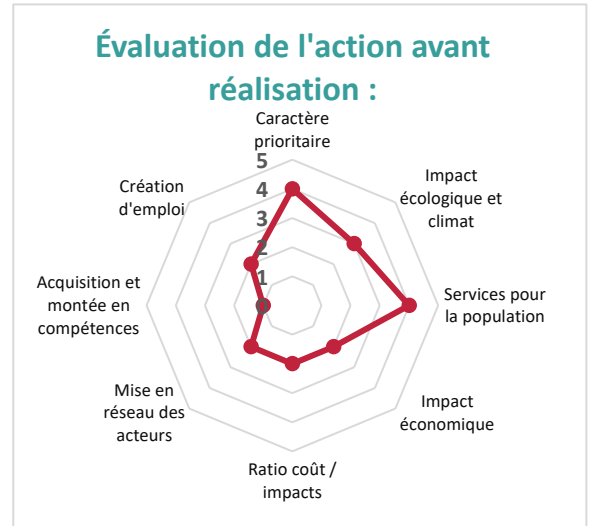
Organiser la gestion des déchets verts

Contexte et description de l'action :

Lors des ateliers, plusieurs options concernant la gestion des déchets verts ont été évoquées :

- Un ramassage des déchets verts par un service intercommunal, communal ou par une association d'insertion. Les déchets ramassés seront ensuite envoyés vers l'unité de compostage ou de méthanisation ;
- Installer des points de compostage collectif fonctionnant sur le principe d'apport volontaire ;
- Mettre à disposition des broyeurs de végétaux dans les communes. Les broyats peuvent ensuite être utilisés comme paillis.

Un travail sera à réaliser auprès de chaque commune afin d'affiner l'aboutissement de cette action.



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Questionner les pratiques de chaque commune et leurs souhaits sur le sujet.
	Développer un ou des système(s) commun(s).

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Possibles effets bénéfiques sur l'emploi.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR Communes CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Région Centre-Val de Loire PETR FD CUMA 45 BGB GRDF Véolia SITOMAP
Public(s) cible(s)	Communes et habitants	En lien	Action 15
Leviers	Évolution de la réglementation. Apport de matière organique apprécié. Unité de méthanisation à Escrennes et de compost à Dadonville. Possible création d'emploi. Si broyat, possible réutilisation en paillage.	Freins	Risque d'erreurs, de manque de civisme et nécessité d'un accompagnement. Coût du service pour le ramassage.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	DREETS (si insertion)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Enquête communes	Déploiement de solutions			

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre de communes desservies par un système de gestion des déchets verts
Référent	PETR

Objectif 14 : Réemployer et valoriser les déchets

Action n° 42

Développer la récupération d'objets

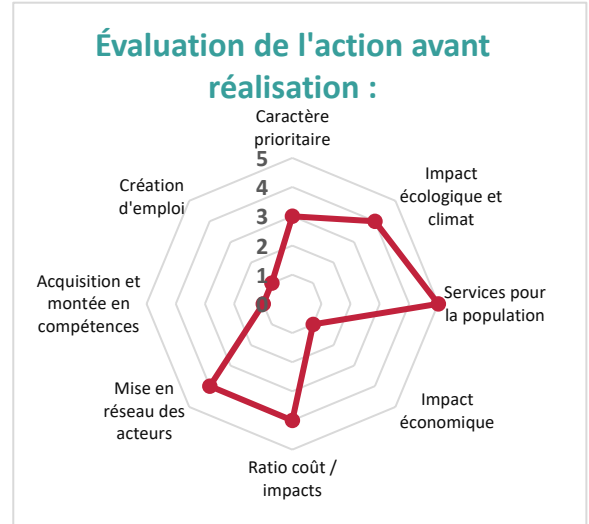
Contexte et description de l'action :

La récupération d'objets encore fonctionnels ou pouvant être réparés est un sujet qui intéresse de plus en plus le public.

Là encore, plusieurs possibilités sont réalisables sur le Pays. La recyclerie existante va fermer. Des zones de récupération de meubles sont expérimentées sur certaines déchetteries du Pays.

Des systèmes de plus petites envergures sont possibles. C'est le cas des boîtes à dons, fonctionnant sur le même principe que les boîtes à livre mais sans se restreindre à cet objet.

Il est également possible d'organiser des évènements lors desquels il sera possible de donner ou troquer. Ces évènements peuvent être thématiques (trocs de plantes, vides-dressings, etc.).



Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Créer un groupe de travail comprenant les collectivités, collectifs et associations agissant sur la question.
	Organiser des évènements et assurer la présence permanente d'un point de récupération.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la quantité de déchets. Possible développement d'une filière de récupération. Création de lien social. Création d'emplois.		
Porteur(s) pressenti(s)	SITOMAP PETR CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Communes
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	Action 43
Leviers	Concept de plus en plus apprécié.	Freins	Rentabilité économique.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	DREETS (si insertion)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'évènements organisés en lien avec les CC et le PETR ; Nombre de systèmes déployés pour la récupération d'objets
Référent	PETR

Objectif 14 : Réemployer et valoriser les déchets

Action n° 43

Faire émerger des activités permettant la réparation des objets

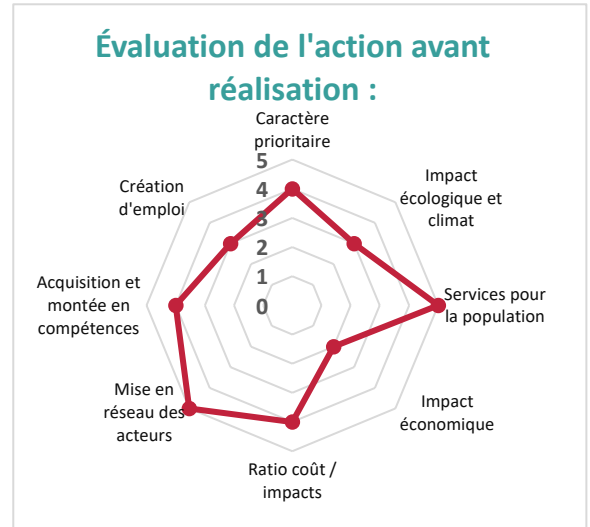
Contexte et description de l'action :

En parallèle de la récupération des objets, des activités de réparation ou de personnalisation d'objets peuvent être développées (ateliers de réparation de vélos, etc.).

Pour faire connaître la filière de réparation, l'organisation d'évènements ainsi que la promotion de la labellisation des artisans en tant que « Répar'acteurs » sont à mettre en œuvre.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Organiser des évènements basés sur la réparation et la personnalisation d'objets.
	Promouvoir la charte « Répar'acteurs » portée par la CMA



Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Impacts attendus	Réduction de la quantité de déchets. Possible développement d'une filière de récupération. Création de lien social. Création d'emplois.		
Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC Structures en lien avec le public Association 1-Terre-Actions CMA
Public(s) cible(s)	Grand public	En lien	Action 42
Leviers	Excellent moyen pour sensibiliser. De plus en plus apprécié et demandé. Un annuaire national des réparateurs existe.	Freins	Absence de porteur de projets.
Moyens à mobiliser ou créer	ETP PETR	Pistes de financements possibles	Région Centre-Val de Loire DREETS (si insertion)

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Nombre d'évènements organisés en lien avec les CC et le PETR
Référent	PETR



Orientation 6 : Mise en œuvre du Plan Climat et vers l'éco-exemplarité des
Communautés de communes

Objectif 15 : Mettre en œuvre et animer le PCAET

Action n°44

Assurer la cohésion du territoire dans l'animation et le suivi du Plan Climat

Contexte et description de l'action :

Le Plan Climat traduit l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et environnementale. Déjà engagé précédemment, notamment au travers de sa labellisation en tant que TEPCV, le PCAET va permettre de renforcer et d'harmoniser les politiques locales. Le poste de chef de projet développement durable et SCoT doit être pérenniser, notamment avec l'intégration du PCAET au SCoT (ordonnance du 17 juin 2020). De même, la mise en place de référent au sein des CC est à faire perdurer. La Commission Aménagement et Développement durable assurera le suivi du PCAET et jugera l'efficacité du programme et son évolution au travers des indicateurs de suivi et de l'évaluation à mi-parcours.

Ce PCAET sera en lien avec les autres programmes locaux, tels que les PLU, PLH ou encore le SCoT, qui intègrent déjà des objectifs en faveur de la transition énergétique et environnementale. Il faudra veiller à ce que les documents susmentionnés n'aillent pas à l'encontre des objectifs à atteindre. L'adaptation face au changement climatique est aussi à anticiper et à intégrer dans ces documents.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Piloter et suivre les actions du Plan Climat
	Mobiliser les partenaires.
	Assurer l'intégration du PCAET dans les documents et programmes de rang inférieurs.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Porteur(s) pressenti(s)	PETR CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Région Centre-Val de Loire DDT
----------------------------	------------	---	-----------------------------------

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
------	------	------	------	------	------	------

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Suivi des actions
Référent	PETR

Objectif 16 : Suivre et mettre en œuvre les Bilans Carbone réalisés

Action n° 45

Accompagner les CC dans la réalisation d'un plan d'actions dans le cadre de leurs Bilans Carbone

Contexte et description de l'action :

Les élus du territoire ont souhaité réaliser un Bilan Carbone afin de compléter le diagnostic et le programme d'actions du PCAET. Cette démarche permettra de définir des objectifs et des actions réalistes à l'échelle du patrimoine et des compétences des structures concernées. Il s'agit des communautés de communes, du SITOMAP, de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais et du PETR BGP. La continuité de la démarche dans le temps (tous les 3 ans) permet d'engager les collectivités dans cet exercice sur le long terme. Autant que possible, la cohérence et la synergie territoriales seront recherchées.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

	Finaliser les premiers Bilans Carbone, incluant les états des lieux des émissions de GES et les plans d'actions.
	Organiser des réunions avec les EPCI, notamment pour aboutir aux rédactions des plans d'actions.
	Préparer la future collecte de données.

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Porteur(s) pressenti(s)	PETR	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	CC SITOMAP Office de tourisme
-------------------------	------	---	-------------------------------------

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	Finalisation de la démarche actuelle et renouvellement après trois années
Référent	PETR

Objectif 16 : Suivre et mettre en œuvre les Bilans Carbone réalisés

Action n° 46

Engager les collectivités dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions

Contexte et description de l'action :

Les CC s'engagent dans la réalisation et la mise en œuvre des plans d'actions de leurs Bilans Carbone.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

--	--

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Porteur(s) pressenti(s)	CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	SITOMAP PETR Office de tourisme
----------------------------	----	---	---------------------------------------

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	
Référent	

Objectif 17 : Assurer la communication avec les habitants et les acteurs du territoire

Action n° 47

Sensibiliser, communiquer et associer les habitants et les acteurs du territoire à la démarche du PCAET

Contexte et description de l'action :

Une partie importante de la mise en œuvre du PCAET est le lien entretenu avec les partenaires et le grand public en général. Il a été choisi d'inclure uniquement les actions présentant des opérations de communication et de sensibilisation majeures.

Cela ne signifie pas l'absence d'autres actions en lien avec le public. Plusieurs idées ont été évoquées lors des ateliers et ont été appréciées. Toutefois, le choix s'est porté sur une action unique en ce qui concerne une partie des actions de communication.

Pour la mise en œuvre de cette action, il est souhaité de développer :

- Une communication vers les habitants concernant la rénovation énergétique des logements (forums ponctuels ; défis famille et mise à disposition d'outils pédagogiques) ;
- La sensibilisation quant au gaspillage alimentaire et à la production de déchets (événements ponctuels liés à la prévention des déchets, interventions auprès des enfants pour le gaspillage alimentaire, lancement d'un défi famille ou de challenges, etc.).

D'autres sujets pourront être abordés lors des prochaines années.

Les sous-actions ou étapes de réalisation de l'action :

--	--

Détails liés à la mise en œuvre de l'action :

Porteur(s) pressenti(s)	PETR CC	Partenaire(s) (Opérationnels ou financiers)	Divers
-------------------------	------------	--	--------

Calendrier :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Suivi de l'action :

Indicateur(s)	
Référent	

